

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
HAUTE AUTORITÉ

# INFORMATIONS STATISTIQUES

## SOMMAIRE

- I. Évolution de la production industrielle dans les pays de la Communauté en 1957 et depuis 1953
- II. La production mondiale de houille pendant les années 1950 - 1957
- III. Les jours ouvrables, les jours ouvrés et la production moyenne dans les mines de houille de la Communauté en 1957
- IV. L'extraction brute de minerai de fer dans la Communauté pendant la période transitoire (1953 - 1957)
- V. Enquête sur la situation des logements des travailleurs dans les industries de la Communauté

Annexe : Tableaux statistiques

Supplément : Sommaire des articles publiés dans les Informations Statistiques jusqu'à la date du mois décembre 1957

## SOMMAIRE

	Page
I. EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN 1957 ET DEPUIS 1953	103 - 106
II. LA PRODUCTION MONDIALE DE HOUILLE PENDANT LES ANNEES 1950 / 1957	107 - 108
III. LES JOURS OUVRABLES, LES JOURS OUVRES ET NON OUVRES DANS LES MINES DE HOUILLE DE LA COMMUNAUTE EN 1957	109 - 112
IV. L'EXTRACTION BRUTE DE MINERAI DE FER DANS LA COMMUNAUTE PENDANT LA PERIODE TRANSITOIRE (1953 - 1957)	113 - 115
V. ENQUETE SUR LA SITUATION DES LOGEMENTS DES TRAVAILLEURS DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE	117 - 140

### Annexes Statistiques

#### SUPPLEMENT :

Sommaire des articles publiés dans les Informations Statistiques jusqu'à la date du mois de décembre 1957.

## EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN 1957 ET DEPUIS 1953

Au cours de l'année 1957, la production industrielle d'ensemble des pays de la Communauté a poursuivi, bien qu'à un rythme ralenti, sa marche ascendante. L'indice général de production calculé par la Division des Statistiques de la Haute Autorité, et qui couvre tous les secteurs industriels à l'exception du bâtiment et des industries de produits alimentaires, de boissons et de tabac, a atteint, l'an dernier, le niveau moyen de 143 contre 135 en 1956 (1953 = 100).

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, le taux d'accroissement de 6 %, réalisé en 1957, est moins élevé que celui des années 1954 à 1956. Il reste toutefois supérieur au taux moyen d'expansion de 4,9 %, pris comme hypothèse dans les objectifs généraux de la Communauté pour la période 1955-65. On notera qu'en 1957 la production industrielle n'a guère augmenté aux Etats-Unis et qu'au Royaume-Uni l'accroissement n'a été que de 1 à 2 %.

### Indices et taux d'accroissement annuels de la production industrielle des pays de la Communauté (non compris bâtiment et industries alimentaires, boissons et tabac)

ANNEE	INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE 1953 = 100	TAUX D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE (b)
1949	70	..
1950	80	+ 14 %
1951	92	+ 15 %
1952	95	+ 3 %
1953	100	+ 6 %
1954	111	+ 11 %
1955	124	+ 12 %
1956	135	+ 8 %
1957 (a)	143	+ 6 %

(a) chiffres provisoires

(b) calculé à partir d'indices avec une décimale.

L'examen des indices pour les différents pays de la Communauté montre des différences considérables dans les taux d'accroissement pour l'année 1957.

**Indices de la production industrielle par pays**  
**1953 = 100**  
*(non compris bâtiment et industries alimentaires, boissons et tabac)*

PAYS	1953	1954	1955	1956	1957(a)	ACCROISSEMENT de 1956 à 1957 (a)
Allemagne (R.F.)	100	113	131	142	149	+ 5 %
Sarre	100	108	118	126	132	+ 5 %
Belgique	100	106	117	124	124	0 %
France	100	110	120	133	145	+ 9 %
Italie	100	109	120	129	139	+ 8 %
Luxembourg	100	104	116	124	126	+ 1,5 %
Pays-Bas	100	113	121	127	130	+ 2,5 %
<b>Communauté</b>	<b>100</b>	<b>111</b>	<b>124</b>	<b>135</b>	<b>143</b>	<b>+ 6 %</b>
<i>(a) chiffres provisoires</i>						

L'expansion industrielle a été la plus forte en France et en Italie, avec un taux d'accroissement de 8 ou 9 % par rapport à 1956. En Allemagne (R.F.) et en Sarre la production s'est accrue d'environ 5 %.

C'est dans les pays du Benelux que l'on constate l'accroissement le plus faible. Ceci reflète non seulement la plus grande dépendance de ces pays envers la conjoncture mondiale, mais s'explique également par des facteurs spécifiques tels que les mesures de restriction de la demande prises par le Gouvernement néerlandais ainsi que la grève qui a paralysé au début de l'été d'importants secteurs de l'industrie en Belgique. On peut estimer que, sans ce mouvement de grèves, la production belge, au lieu de rester stationnaire, aurait augmenté dans la même mesure que la production luxembourgeoise (de 1 à 2%).

Si l'on considère l'évolution de la production industrielle globale de la Communauté depuis 1953 - année d'ouverture du marché commun du charbon et de l'acier - on constate que celle-ci s'est accrue de 43 % en l'espace de quatre années. Ce développement considérable de la production prend toute sa signification lorsqu'on le compare avec les progrès accomplis pendant d'autres périodes de conjoncture favorable ou avec l'évolution dans d'autres pays industrialisés du monde libre.

Sans doute avait-on déjà pu constater, de 1949 à 1953, un accroissement d'environ 43 % dans la production industrielle de la Communauté. Mais ce progrès avait été obtenu à partir d'un faible niveau de production qui, pour la Communauté prise dans son ensemble, ne dépassait guère celui de l'année 1938. L'expansion des années 1949-53 avait d'ailleurs subi l'influence d'un facteur exceptionnel : le redressement rapide de la production alle-

mande qui était tombée à un niveau très bas dans les premières années d'après-guerre et qui se trouvait encore en 1949 dans la première phase de reconstruction.

Le fait que pendant les années 1953-57, la Communauté a pu accroître sa production industrielle à un rythme égal à celui des années 1949-53, doit donc être considéré comme un résultat remarquable. Comme le démontre le tableau ci-après, il n'a été rendu possible que grâce à l'accélération de l'expansion industrielle dans certains pays qui a permis de compenser le retour à un rythme de développement plus normal dans d'autres pays de la Communauté.

**Développement comparé de la production industrielle  
dans les pays de la Communauté (1)**

	ACCROISSEMENT DE 1949 à 1953	ACCROISSEMENT DE 1953 à 1957
Allemagne (R.F.)	75 %	49 %
Sarre	37 %	32 %
Belgique	11 %	24 %
France	22 %	45 %
Italie	40 %	39 %
Luxembourg	14 %	26 %
Pays-Bas	31 %	30 %
<b>Communauté</b>	<b>43 %</b>	<b>43 %</b>

*(1) sans bâtiment et sans industries alimentaires, boissons et tabac.*

Il apparaît ainsi que si en Allemagne et en Sarre l'accroissement relatif de la production industrielle a été moindre pendant la période 1953-57 qu'au cours des années 1949-53, en France, en Belgique et au Luxembourg au contraire, le rythme d'expansion a environ doublé d'une période à l'autre.

Il est non moins intéressant de comparer le développement de la période 1953-57 avec celui des années les plus favorables de l'entre-deux-guerres. Sur la base des statistiques de l'O.E.C.E. on peut calculer qu'au cours des années de haute conjoncture 1925-29, les pays de la Communauté ont augmenté leur production industrielle d'environ 25 %, alors que, toujours selon l'O.E.C.E. l'accroissement réalisé de 1953 à 1957 est de l'ordre de 40 % (a) Même en tenant compte de l'imperfection des indices de production d'avant-guerre, on peut affirmer que l'expansion des années récentes a été nettement plus forte qu'au cours des meilleures années qui ont précédé la grande crise des années trente.

(a) La différence avec le chiffre de 43 %, mentionné plus haut, provient du fait que l'indice général de la production industrielle publié par l'O.E.C.E. couvre également les industries alimentaires et connexes.

L'ampleur du développement industriel intervenu depuis 1953 au sein de la Communauté apparaît également lorsqu'on établit la comparaison avec les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni.

**Indice général de la production industrielle de la Communauté,  
des Etats-Unis et du Royaume-Uni  
1953 = 100**

**(non compris bâtiment, industries alimentaires, boissons et tabac)**

ANNEE	COMMUNAUTE	ETATS-UNIS	ROYAUME-UNI
1953	100	100	100
1954	111	93	108
1955	125	104	115
1956	135	107	113
1957 (a)	143	107	115

(a) chiffres provisoires

A un accroissement de la production de 43 % dans la Communauté correspond en effet une augmentation de 15 % au Royaume-Uni et de 7 % seulement aux Etats-Unis. Dans l'interprétation de ces chiffres, il convient cependant de souligner qu'en 1953 la conjoncture a été moins favorable dans la Communauté qu'aux Etats-Unis et qu'au Royaume-Uni et que, d'autre part, à cette époque les pays de la Communauté accusaient encore un retard dans le développement par rapport à l'avant-guerre. Grâce à l'expansion des dernières années ce retard a pu être comblé en ce qui concerne le Royaume-Uni et fortement réduit par rapport aux Etats-Unis.

## LA PRODUCTION MONDIALE DE HOUILLE PENDANT LES ANNEES

1950 / 1957

### 1) Sources

Les chiffres relatifs à la production mondiale de houille figurant dans le tableau ci-après sont empruntés soit aux statistiques nationales des différents pays, soit aux publications de l'ONU.

Pour 1957, il a fallu dans une large mesure se contenter d'estimations. C'est le cas notamment pour les 324,5 Mns de t de l'Union Soviétique, ce pays n'ayant publié qu'un chiffre global de 463 Mns t représentant sa production de houille et de lignite.

### 2) Evolution de la production mondiale de houille

L'augmentation de la production mondiale de houille en 1957 n'a été que de 34 Mns de t par rapport à 1956 (2 %), alors qu'en 1956 la production avait été supérieure de 90 Mns de t à celle de 1955 (5,6 %). Dans les pays européens, la production est restée relativement stable, de même qu'en Afrique et dans les pays de l'Océanie. Aux Etats-Unis d'Amérique, par contre, elle a diminué de 13 Mns de t.

Un nouvel et important accroissement de la production peut être constaté en particulier en Union Soviétique (20,8 Mns de t), dans la République populaire chinoise (15 Mns de t) et dans les autres pays asiatiques (8,8 Mns de t). Parmi ces derniers pays, ce sont surtout le Japon (5,2 Mns de t) et l'Inde (2,5 Mns de t) qui accusent un accroissement de production plus sensible. La production connaît un essor extrêmement rapide dans la République populaire chinoise, où elle a presque triplé dans les huit années 1950 - 1957. La part de ce pays dans la production mondiale de houille est passée de 2,9 % en 1950 à 7 % en 1957; pendant la même période, la part de l'Union Soviétique a progressé de 12,9 % à 18,9 % (la production effective en 1957 a été d'environ 140 Mns de t supérieure à celle de 1950). En raison du manque d'élasticité de la production en Europe occidentale, la part des pays de la Communauté et de la Grande-Bretagne réunis est tombé de 30,5 % en 1950 à 27,7 % malgré un accroissement de l'extraction de près de 39 Mns de t.

Le fléchissement de la production aux Etats-Unis d'Amérique, en dépit d'exportations massives, s'explique sans doute essentiellement par des raisons de conjoncture intérieure et par la concurrence d'autres sources d'énergie, notamment des produits pétroliers et du gaz naturel.

PRODUCTION MONDIALE DE HOUILLE PENDANT LES ANNEES 1950 A 1957

	en Mns de t					en % de la production mondiale				
	1950	1954	1955	1956	1957(e)	1950	1954	1955	1956	1957
Communauté (a)	217,66	242,69	247,48	250,30	249,1	15,2	16,4	15,6	14,9	14,5
Grande-Bretagne	219,77	227,88	225,15	225,58	227,2	15,3	15,4	14,1	13,4	13,2
Autres pays d'Europe occidentale (b)	13,63	14,73	14,81	15,51	16,7	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0
Pays du bloc oriental (sans l'URSS) (c)	101,51	118,77	122,46	124,72	125,7	7,1	8,1	7,7	7,4	7,3
<b>Europe total (sans l'URSS)</b>	<b>552,57</b>	<b>604,07</b>	<b>609,90</b>	<b>616,11</b>	<b>618,7</b>	<b>38,5</b>	<b>40,9</b>	<b>38,3</b>	<b>36,6</b>	<b>36,0</b>
URSS	185,20	243,70	276,10	303,70	324,5	12,9	16,5	17,3	18,1	18,9
Asie sans la Chine (République populaire)	80,25	91,24	93,35	99,86	108,7	5,6	6,2	5,9	5,9	6,3
Chine (République populaire)	41,30	83,40	93,20	105,00	120,0	2,9	5,7	5,8	6,3	7,0
<b>Asie total (sans l'URSS)</b>	<b>121,55</b>	<b>174,64</b>	<b>186,55</b>	<b>204,86</b>	<b>228,7</b>	<b>8,5</b>	<b>11,9</b>	<b>11,7</b>	<b>12,2</b>	<b>13,3</b>
U.S.A. (d)	508,66	382,00	445,28	480,60	467,6	35,5	25,9	27,9	28,6	27,3
Autres pays d'Amérique	18,16	16,54	17,28	17,20	15,7	1,3	1,1	1,1	1,0	0,9
Amérique	526,82	398,54	462,56	497,80	483,3	36,8	27,0	29,0	29,6	28,2
Afrique	29,97	34,09	37,76	39,66	40,9	2,1	2,3	2,4	2,3	2,4
Océanie	17,74	20,92	20,39	20,46	20,9	1,2	1,4	1,3	1,2	1,2
<b>Monde total</b>	<b>1.433,85</b>	<b>1.475,96</b>	<b>1.593,26</b>	<b>1.682,59</b>	<b>1.717,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(a) Y compris les petites mines d'Allemagne Occidentale qui ne sont pas comprises dans les statistiques courantes (pour 1957 environ 1,2 Mns de t).

(b) Comprendent les pays suivants : Irlande, Yougoslavie, Norvège, Autriche, Portugal, Suède, Espagne

(c) Comprendent : La Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Bulgarie, Roumanie et la zone d'occupation soviétique en Allemagne

(d) Y compris 2 à 3 Mns de t de lignite

(e) Données provisoires, en partie évaluées.



LES JOURS OUVRABLES, LES JOURS OUVRES ET NON OUVRES  
DANS LES MINES DE HOUILLE DE LA COMMUNAUTE EN 1957

Les données ci-après font suite à celles qui ont été publiées antérieurement dans les « Informations Statistiques » en février-mars 1955 (2e année N° 2), mars-avril 1956 (3e année N° 2) et janvier-avril 1957 (4e année N° 1 et 2). La première de ces publications notamment contient l'exposé de la méthode et des définitions adoptées pour relever mensuellement le nombre de jours ouvrés, de jours non ouvrés et de jours ouvrables dans les mines de houille. Il y a néanmoins lieu de rappeler que ce relevé concerne l'activité des sièges d'extraction et non celle du personnel qui y est occupé.

Les tableaux I et II donnent la récapitulation des résultats :

- des années 1954 à 1957 pour chacun des bassins (*tableaux I*)
- de chacun des mois de 1957 pour l'ensemble de la Communauté (*tableaux II*).

L'année 1957 a comporté en moyenne pour l'ensemble des mines de houille de la Communauté (les chiffres relatifs à 1956 sont rappelés à titre de comparaison).

	1957	1956
a) Jours ouvrables	301,7	303,0
dimanches et jours fériés légaux	63,3	63,0
b) Jours ouvrés	290,5	296,9
dont: pendant les jours ouvrables	290,4	296,0
pendant les dimanches et jours fériés légaux	0,1	0,9
c) Jours non-ouvrés	74,5	69,1
dont: dimanches et jours fériés légaux	63,2	62,1
jours de repos compensatoire de la réduction de la durée du travail	8,0	2,3
congés payés collectifs	1,4	1,6
fêtes locales	0,7	0,9
raisons techniques	0,3	0,2
manque de débouchés	-	-
grèves	0,6	0,4
autres raisons	0,3	1,6

Les jours de repos compensatoire de la réduction de la durée du travail concernent uniquement les bassins allemands et belges à partir de 1956, et néerlandais à partir de 1957.

**T A B L E A U I**  
**BILAN DES JOURS OUVRES, NON OUVRES ET DES JOURS OUVRABLES DANS LES BASSINS DE LA COMMUNAUTE**  
**PENDANT LES ANNEES 1954 A 1957**

Nombre de jours de l'année = col. 3 + col. 12 (1954, 1955 et 1957 = 365; 1956 = 366)

BASSINS	ANNEES	JOURS OUVRES				JOURS NON - OUVRES							JOURS OUVRABLES	
		PENDANT LES		TOTAL + (2)	DIMANCHES ET JOURS FERIES LEGAUX	FETES LOCA- LES	CONGES PAYES COLLEC- TIFS	REPOS COMPEN- SAIRE DE LA TECHNI- QUE	MANQUE DE DEBOU- CHES	GREVES	AUTRES RAISONS	TOTAL (4) (11)	TOTAL (12) (13)	
		JOURS OUVRA- BLES	JOURS DIMANCHES ET JOURS FERIES LEGAUX											(1)
RUHR	1954	299,59	1,50	301,09	60,50	-	-	-	0,48	1,52	-	1,41	63,91	303,-
	1955	300,79	0,98	301,77	61,02	-	-	0,16	0,97	-	1,08	63,23	303,-	
	1956	298,72	1,83	301,55	61,17	-	1,99	0,20	-	-	1,09	64,45	303,-	
	1957	290,57	0,14	290,71	63,86	-	10,21	0,12	-	-	0,05	74,29	301,-	
AIX - LA CHAPELLE	1954	300,70	0,84	301,54	61,16	-	1,-	0,18	-	-	1,12	63,46	303,-	
	1955	299,50	1,61	301,11	60,39	-	1,09	-	0,80	-	1,61	63,89	303,-	
	1956	298,78	1,28	300,06	61,72	-	1,10	0,10	-	-	1,02	65,94	303,-	
	1957	291,12	-	291,12	64,-	-	-	9,88	-	-	-	73,88	301,-	
BASSE - SAXE	1954	302,23	0,50	302,73	61,15	-	-	-	-	0,19	0,93	62,27	303,85	
	1955	301,59	0,17	301,76	61,15	-	-	0,10	-	-	0,99	63,24	303,68	
	1956	300,42	0,05	300,47	62,67	-	-	2,-	-	-	0,86	65,53	303,28	
	1957	292,14	-	292,14	63,54	-	-	9,32	-	-	-	72,86	301,46	
ALLEMAGNE (R.F.) (sans la Sarre)	1954	299,71	1,44	301,15	60,55	-	0,07	0,46	-	1,40	1,37	63,85	303,01	
	1955	300,71	1,01	301,72	60,97	-	0,08	0,15	-	-	1,12	63,28	303,02	
	1956	298,68	1,74	301,42	61,25	-	0,07	1,99	0,19	-	1,08	64,58	303,01	
	1957	290,63	0,13	290,76	63,87	-	0,04	10,16	0,12	-	0,05	74,24	301,-	
SARRE (a)	1954	291,21	1,-	292,21	62,-	2,22	0,66	0,58	-	7,-	0,33	72,29	302,-	
	1955	298,19	-	298,19	63,-	2,26	1,05	0,15	-	-	0,23	66,81	302,-	
	1956	297,97	-	297,97	65,-	2,24	0,51	0,25	-	-	0,10	68,03	301,-	
	1957	294,84	-	294,84	66,-	2,19	0,44	0,17	-	-	0,26	70,16	299,-	
CAMPINE	1954	286,52	0,88	287,40	60,12	2,13	-	1,93	-	14,02	-	77,60	304,-	
	1955	300,06	-	300,06	60,-	2,84	-	0,16	-	-	1,81	64,94	305,-	
	1956	293,13	-	293,13	61,-	2,-	1,-	7,87	-	-	-	72,87	305,-	
	1957	286,18	-	286,18	61,-	1,-	0,85	14,69	-	-	1,28	78,82	304,-	
SUD DE LA BELGIQUE	1954	288,81	0,12	288,93	60,88	3,16	6,-	0,94	-	2,06	2,43	76,07	304,-	
	1955	293,27	0,04	293,31	59,96	3,07	6,-	0,32	-	-	1,23	71,69	305,-	
	1956	277,58	-	277,58	61,-	3,81	6,11	7,42 (1)	-	-	1,44	78,89	305,-	
	1957	276,74	0,14	276,88	60,86	2,96	6,08	14,72	1,08	-	1,06	86,12	304,-	

(a) Non compris les affluents  
(1) dont 0,20 à valoir sur 1957

(Suite tableau 1)

BASSINS	ANNEES	JOURS OUVRES				JOURS NON - OUVRES										TOTAL (4)	AUTRES RAISONS (11)	GREVES (10)	MANQUE DE DEOU- CHES (9)	TOTAL (12)	JOURS OUVRA- BLES 365 - (2)-(4) (13)
		PENDANT LES		TOTAL		FETES LOCA- LES (5)	CONGES PAYES COLLEC- TIFS (6)	REPOS COMPEN- SAIRE DE LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL (7)	RAISONS TECHNI- QUES (8)	RAISONS DE LA TECHNI- QUE (8)	REPOS COMPEN- SAIRE DE LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL (7)	CONGES PAYES COLLEC- TIFS (6)	FETES LOCA- LES (5)	DIMANCHES ET JOURS FERIES LEGAUX (4)	TOTAL + (2)						
		JOURS OUVRA- BLES (1)	DIMANCHES ET JOURS FERIES LEGAUX (2)	JOURS OUVRA- BLES (1)	DIMANCHES ET JOURS FERIES LEGAUX (2)																
BELGIQUE	1954	288,22	0,32	288,54	60,68	2,88	4,43	-	1,06	5,17	0,43	2,88	60,68	288,54	1,81	0,43	5,17	76,46	304,-		
	1955	295,04	0,03	295,07	59,97	3,03	4,40	-	0,27	-	1,40	3,03	59,97	295,07	0,86	1,40	-	69,93	305,-		
	1956	281,74	-	281,74	61,-	3,30	4,75	7,53(2)	0,54	-	1,08	3,30	61,-	281,74	6,06	1,11	-	84,26	305,-		
	1957	279,36	0,10	279,46	60,90	2,12	4,62	14,72	0,78	-	1,11	2,12	60,90	279,46	1,29	1,11	-	85,54	304,-		
NORD ET PAS- DE-CALAIS	1954	288,90	-	288,90	63,-	-	4,76	-	0,01	7,98	0,14	-	63,-	288,90	0,21	0,14	7,98	76,10	302,-		
	1955	298,11	-	298,11	61,-	-	5,61	-	0,02	-	0,18	-	61,-	298,11	0,08	0,18	-	66,89	304,-		
	1956	297,63	-	297,63	64,-	-	3,80	-	0,01	-	0,53	-	64,-	297,63	0,03	0,53	-	68,37	302,-		
	1957	299,13	-	299,13	63,-	-	1,87	-	0,02	-	0,95	-	63,-	299,13	0,03	0,95	-	65,87	302,-		
LORRAINE	1954	292,30	-	292,30	63,-	2,79	2,56	-	0,24	3,-	1,11	2,79	63,-	292,30	-	1,11	3,-	72,70	302,-		
	1955	295,77	-	295,77	61,-	3,40	3,36	-	0,20	-	1,27	3,40	61,-	295,77	-	1,27	-	69,23	304,-		
	1956	295,56	-	295,56	64,-	4,05	0,79	-	0,31	-	1,29	4,05	64,-	295,56	-	1,29	-	70,44	302,-		
	1957	295,29	-	295,29	63,-	3,88	0,60	-	0,02	-	2,21	3,88	63,-	295,29	-	2,21	-	69,71	302,-		
CENTRE MIDI	1954	274,10	-	274,10	63,-	0,42	4,73	-	0,31	21,37	0,66	0,42	63,-	274,10	0,41	0,66	21,37	90,90	302,-		
	1955	289,16	-	289,16	61,-	0,41	2,89	-	0,60	8,58	1,74	0,41	61,-	289,16	0,62	1,74	8,58	75,84	304,-		
	1956	295,19	-	295,19	64,-	0,74	3,-	-	0,47	-	1,93	0,74	64,-	295,19	0,67	1,93	-	70,81	302,-		
	1957	292,64	-	292,64	63,-	0,76	4,49	-	0,81	-	2,84	0,76	63,-	292,64	0,46	2,84	-	72,36	302,-		
FRANCE (b)	1954	285,76	-	285,76	63,-	0,55	4,40	-	0,14	10,52	0,39	0,55	63,-	285,76	0,24	0,39	10,52	79,24	302,-		
	1955	295,54	-	295,54	61,-	0,67	4,58	-	0,18	2,09	0,73	0,67	61,-	295,54	0,21	0,73	2,09	69,46	304,-		
	1956	296,68	-	296,68	64,-	0,89	3,06	-	0,17	-	1,01	0,89	64,-	296,68	0,19	1,01	-	69,32	302,-		
	1957	296,85	-	296,85	63,-	0,91	2,27	-	0,22	-	1,64	0,91	63,-	296,85	0,11	1,64	-	68,15	302,-		
BASSINS ITALIENS	1954	281,47	-	281,47	66,95	2,86	-	-	2,21	0,18	6,17	2,86	66,95	281,47	5,16	6,17	0,18	83,53	298,05		
	1955	287,03	-	287,03	67,-	2,86	-	-	0,43	-	6,12	2,86	67,-	287,03	1,56	6,12	-	77,97	298,-		
	1956	286,60	-	286,60	69,-	2,85	-	-	0,62	-	3,90	2,85	69,-	286,60	3,03	3,90	-	79,40	297,-		
	1957	285,80	-	285,80	67,-	0,94	-	-	0,16	-	10,46	0,94	67,-	285,80	0,94	10,46	-	79,50	298,-		
LIMBOURG NEERLANDAIS	1954	304,10	-	304,10	60,-	-	0,90	-	-	-	-	-	60,-	304,10	-	-	-	60,90	305,-		
	1955	303,18	-	303,18	61,-	-	0,82	-	-	-	-	-	61,-	303,18	-	-	-	61,82	304,-		
	1956	301,52	-	301,52	62,-	-	2,48	-	-	-	-	-	62,-	301,52	-	-	-	64,48	304,-		
	1957	293,20	-	293,20	62,-	-	1,80	-	8,-	-	-	-	62,-	293,20	-	-	-	71,80	303,-		
COMMUNAUTE	1954	294,22	0,82	295,04	61,23	0,76	1,82	-	0,47	4,34	0,22	0,76	61,23	294,22	1,12	0,22	4,34	69,96	302,95		
	1955	298,49	0,52	299,01	60,97	0,81	1,87	-	0,17	0,46	0,94	0,81	60,97	298,49	0,77	0,94	0,46	65,99	303,51		
	1956	295,95	0,90	296,85	62,08	0,89	1,63	-	0,23	-	0,42	0,89	62,08	295,95	1,62	0,42	-	69,15	303,02		
	1957	290,42	0,09	290,51	63,25	0,69	1,36	-	0,25	-	0,60	0,69	63,25	290,42	0,33	0,60	-	74,49	301,66		

(b) Non compris les mines exceptées de la Nationalisation

(2) dont 0,15 à valoir sur 1957.

(3) dont 0,02 à valoir sur 1957.

TABLEAU II  
ANNEE 1957 - BILAN DES JOURS OUVRES, NON-OUVRES ET DES JOURS OUVRABLES  
Ensemble de la Communauté

MOIS	JOURS OUVRES				JOURS NON-OUVRES										NOMBRE DE JOURS OUVRABLES (13) + (14)
	PENDANT LES		TOTAL (1)	(2)	DIMANCHES ET JOURS FERIÉS LEGAUX	FÊTES LOCALES	CONGES PAYÉS COLLECTIFS	REPOS COMPENSATOIRE DE LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL	RAISONS TECHNIQUES	MANQUE DE DEBOUTES	GREVES	AUTRES RAISONS	TOTAL (4) (11)	NOMBRE DE JOURS OUVRABLES (12)	
	JOURS OUVRABLES	DIMANCHES ET JOURS FERIÉS LEGAUX													
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
I	25,16	-	25,16	5,-	0,00	0,00	0,64	0,01	-	0,18	0,01	5,84	31,-	26,-	
II	23,19	-	23,19	4,-	-	-	0,77	0,01	-	0,02	0,01	4,81	28,-	24,-	
III	24,73	-	24,73	5,01	0,04	0,06	0,91	0,01	-	0,17	0,07	6,27	31,-	25,99	
IV	23,96	0,02	23,98	5,61	-	0,01	0,33	0,03	-	0,01	0,03	6,02	30,-	24,37	
V	24,55	-	24,55	6,17	-	0,01	0,21	0,01	-	0,04	0,01	6,45	31,-	24,83	
VI	22,54	0,01	22,55	7,13	0,01	0,01	0,23	0,02	-	0,02	0,03	7,45	30,-	22,86	
VII	25,32	-	25,32	4,-	0,07	0,78	0,81	0,01	-	0,01	0,00	5,68	31,-	27,-	
VIII	24,86	-	24,86	4,49	0,02	0,28	1,21	0,03	-	0,01	0,10	6,14	31,-	26,51	
IX	23,87	-	23,87	5,-	0,03	0,09	0,96	0,01	-	0,02	0,02	6,13	30,-	25,-	
X	26,19	-	26,19	4,-	0,02	0,01	0,63	0,02	-	0,11	0,02	4,81	31,-	27,-	
XI	23,72	0,03	23,75	5,93	0,04	0,04	0,18	0,03	-	0,01	0,02	6,25	30,-	24,04	
XII	22,33	0,03	22,36	6,91	0,46	0,07	1,13	0,06	-	-	0,01	8,64	31,-	24,06	
ANNEE	290,42	0,09	290,51	63,25	0,69	1,36	8,01	0,25	-	0,60	0,33	74,49	365,-	301,66	

L'EXTRACTION BRUTE DE MINERAI DE FER DANS LA COMMUNAUTE  
PENDANT LA PERIODE TRANSITOIRE (1953 - 57)

Unité : 1 000 t.m.

PAYS (a)	1952	1953	1954	1955	1956	1957 (b)	INDICE 1957 BASE 1952 = 100
	<b>A) Tonnages réels</b>						
Allemagne (R.F.)	15 408	14 621	13 039	15 682	16 928	18 320	119
Belgique	132	100	81	106	144	138	105
France	41 184	42 924	44 362	50 885	53 359	58 527	142
Italie	1 320	1 429	1 601	2 151	2 650	2 611	198
Luxembourg	7 248	7 168	5 887	7 204	7 594	7 843	108
<b>Communauté</b>	<b>65 292</b>	<b>66 242</b>	<b>64 970</b>	<b>76 028</b>	<b>80 675</b>	<b>87 439</b>	<b>134</b>
	<b>B) Fer contenu</b>						
Allemagne (R.F.)	4 098	3 889	3 591	4 227	4 512	4 823	118
Belgique	47	35	26	33	45	42	89
France	13 230	13 783	13 331	15 463	16 121	17 436	132
Italie	403	467	613	781	900	880	218
Luxembourg	2 174	2 149	1 493	1 792	1 894	1 900	87
<b>Communauté</b>	<b>19 952</b>	<b>20 323</b>	<b>19 054</b>	<b>22 296</b>	<b>23 472</b>	<b>25 081</b>	<b>126</b>
<p>(a) La Sarre et les Pays-Bas ne sont pas producteurs. (b) Chiffres provisoires.</p>							

L'extraction brute de minerai de fer de la Communauté a augmenté au cours des cinq dernières années de 22,44 millions de tonnes, soit de 34 % en tonnage réel et de 26 % en fer contenu. Les progrès de l'extraction n'ont pas tout à fait suivis ceux des besoins de la sidérurgie car, pendant la même période, la production d'acier s'est accrue de 43 % (1), et celle de la fonte, qui est liée davantage à la consommation de minerai, de 30 %.

A l'exception de la Belgique et de l'Italie qui avaient en 1956 une extraction brute légèrement plus forte qu'en 1957, tous les pays de la Communauté ont atteint un niveau record d'extraction en 1957.

(1) Voir Informations Statistiques n° 1 de janvier - février 1958.

Les progrès de l'extraction sont particulièrement importants, au cours de la période transitoire en Italie qui double sa production de 1952 à 1956/57, et en France où l'extraction augmente de 42 %.

Il en est résulté des modifications, au cours de la période transitoire, dans l'importance relative de chaque pays membre dans l'extraction brute de minerai de fer de la Communauté; l'évolution a été la suivante en % :

ANNEES	ALLEMAGNE (R,F,)	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEM- BOURG	COMMU- NAUTE
<b>A. Sur la base des tonnages réels extraits</b>						
1952	23,60	0,20	63,08	2,02	11,10	100,00
1957	20,95	0,16	66,93	2,99	8,97	100,00
<b>B. Sur la base du fer contenu</b>						
1952	20,54	0,24	66,31	2,02	10,89	100,00
1957	19,23	0,17	69,52	3,51	7,57	100,00

Les données en fer contenu indiquent une évolution presque parallèle à celle des tonnages réels, avec cependant une différence digne d'attention : les quantités de fer contenu dans les minerais extraits augmentent plus faiblement entre 1952 et 1957 que les tonnages de minerais extraits : 26 % contre 34 % pour l'ensemble de la Communauté. Ceci correspond à une diminution de la teneur moyenne en fer des minerais extraits. Cette évolution est générale pour tous les pays producteurs de la Communauté, à l'exception de l'Italie. Elle peut être due aux facteurs suivants :

1. Intensification plus grande de l'extraction des minerais pauvres que des minerais riches;
2. Légère diminution de la teneur en fer des minerais extraits dans les mines où on a mécanisé le chargement des minerais, par suite d'une plus grande proportion de stériles abbatus et extraits avec le minerai.

Le retard dans les progrès de l'extraction, surtout en fer contenu, par rapport aux besoins de la sidérurgie de la Communauté, semble, malgré tout, assez faible si on compare la situation des années 1952 et 1957. Mais étant donné que la Communauté était déjà fortement importatrice de minerai de fer en provenance des pays tiers en 1952, le léger décalage entre les progrès de l'extraction de minerais, en fer contenu, et ceux de la production de fonte, a pour effet d'augmenter le degré de dépendance relative de la Communauté vis-à-vis des pays tiers pour son approvisionnement en minerai. Les quantités absolues de minerai importées des pays tiers se sont en effet accrues considérablement :

13,5 millions de tonnes en 1952

25,2 millions de tonnes environ en 1957( estimation sur la base des 10 premiers mois), soit une augmentation de 87 %!

Cette situation est d'ailleurs commune avec d'autres pays, producteurs traditionnels de fonte et d'acier. Entre 1952 et 1956 le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui ont respectivement accru leur production de fonte de 23 et 22 %, ont atteint un niveau de production de minerai de fer sensiblement constant : 16,5 millions de tonnes pour le Royaume-Uni dans les deux années considérées, et 98,9 millions de tonnes en 1956 aux USA contre 99,5 en 1952. Pour ces deux pays, l'évolution vers une dépendance plus forte vis-à-vis des pays tiers pour l'approvisionnement de la sidérurgie en minerai de fer, est donc plus rapide que dans la Communauté car, en raison de la stagnation de l'extraction entre 1952 et 1956, l'accroissement des besoins doit être satisfait en entier par des importations alors que dans la Communauté les progrès de l'extraction ont pu faire face à une partie de l'accroissement de la demande.

Si on examine l'avenir, il semble que l'importance des réserves de «minerais exploitables dans les conditions actuelles» de la Communauté qui atteignent environ 9 à 10 milliards de tonnes avec un contenu en fer d'au moins de 2,5 milliards de tonnes, permettront encore d'intensifier l'extraction.

D'après les résultats de la dernière enquête annuelle 1957 de la Haute Autorité sur les investissements, les possibilités d'extraction de la Communauté atteindraient 105 millions de tonnes de minerai brut en 1960.





## ENQUETE SUR LA SITUATION DES LOGEMENTS DES TRAVAILLEURS DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

1. La Haute Autorité participe financièrement à la construction de logements destinés aux mineurs et aux sidérurgistes de la Communauté. La 10000ème maison construite avec l'aide financière de la Haute Autorité a été inaugurée le 4 décembre 1957 à OBERADEN.

La Haute Autorité a, jusqu'à maintenant, basé sa politique de construction de maisons ouvrières sur les conclusions d'enquêtes faites en 1953-1954.

Depuis lors, la Haute Autorité a mis en oeuvre plusieurs programmes d'aide à la construction qui auront permis en 1960 la construction d'environ 38 000 logements.

Malgré cet effort, le nombre de mauvais logements, en particulier de baraquements qui subsistent encore, a souvent été reproché à la Haute Autorité.

2. Il n'est pas possible de savoir, en raison du manque d'informations numériques sur la situation des logements, dans quelle mesure ces critiques sont justifiées. Depuis les enquêtes de 1953-1954, en effet, les effectifs des travailleurs se sont modifiés; des contingents importants sont entrés dans les entreprises de la Communauté, d'autres en sont sortis; des maisons, construites pour abriter des ouvriers mineurs ou sidérurgistes, ont été peu à peu détournées de leur destination primitive.

Non seulement cette situation ne permet pas de répondre avec les assurances nécessaires aux différentes questions posées, mais il est impossible de déterminer avec assez d'exactitude les besoins en matière de logements et d'établir le programme des constructions pour les années à venir.

3. Après examen approfondi de la question, la Haute Autorité a décidé dans le courant du mois d'octobre 1957 de procéder à une enquête qui lui fournirait toutes les informations dont elle a besoin pour remplir sa mission.
4. La Commission des Salaires Réels, composée des représentants des Gouvernements, des employeurs et des organisations ouvrières a été saisie de ce projet au cours de sa séance du 19 novembre 1957. Après avoir reconnu l'opportunité de l'enquête, cette Commission a chargé un groupe de statisticiens, choisis parmi les fonctionnaires des Instituts Nationaux de Statistique, d'assister la Haute Autorité et de mettre au point avec elle les méthodes d'enquête et les questionnaires. Elle a, en outre, décidé qu'à

partir de méthodes établies en commun, l'enquête serait effectuée dans chaque pays par l'Institut National de la Statistique.

5. Le Groupe de Travail, appelé le Comité des Instituts de Statistique, a effectué le travail de préparation de l'enquête entre le début de décembre 1957 et la fin de janvier 1958. Les résultats auxquels il est parvenu, sont exposés dans la présente note. On examinera successivement : *le champ de l'enquête, les méthodes, le mode de tirage de l'échantillon et les questionnaires.*

### **I. Champ de l'enquête**

6. L'enquête porte sur les logements occupés par les ouvriers travaillant dans les trois industries de la Communauté : *les mines de charbon, les mines de fer et la sidérurgie.*

La solution idéale consistait à obtenir la liste de tous les logements occupés par les ouvriers de la Communauté et d'effectuer l'enquête à partir de cette liste. Celle-ci malheureusement n'existe dans aucun des pays de la Communauté. Pour pallier cette difficulté, on a décidé de prendre pour base les ouvriers eux-mêmes, dont la liste est connue, pour aboutir à leurs logements; méthode relativement simple puisque les entreprises connaissent les noms et les adresses de leurs travailleurs.

7. Cet « univers » couvre un effectif d'environ 1 500 000 ouvriers y compris les apprentis et les femmes (le nombre de ces dernières est extrêmement faible dans les industries objet de l'enquête).
8. Pour les charbonnages il a été décidé de considérer non seulement les ouvriers des houillères proprement dites, mais aussi ceux travaillant dans les services auxiliaires et les industries annexes. Toutefois, pour ces dernières il a été convenu d'exclure les industries qui sont manifestement en dehors de la Communauté, par exemple les *usines d'azote, de nylon, les briqueteries, etc .....*
9. En ce qui concerne les mines de fer où il n'y a pas de difficulté de définition, tous les ouvriers ont été englobés dans le champs de l'enquête.
10. Le cas de la sidérurgie est plus complexe. En effet, de nombreuses entreprises ont une activité mixte intéressant et des « produits CECA » et d'autres produits sidérurgiques qui échappent au Traité. Il a semblé extrêmement difficile de faire la ventilation entre les ouvriers CECA et les autres. D'autant plus que, bien souvent, des ouvriers sont occupés alternativement à des productions tombant sous le Traité et à d'autres qui sont en dehors. Cette distinction ne présentait pas d'ailleurs un très grand intérêt, étant donné le haut niveau d'intégration des points de vue technique et sociologique des « ouvriers CECA » au sein des entreprises. Il a donc été décidé de prendre en considération l'ensemble du personnel ouvrier (toutes activités sidérurgiques au sens national) chaque fois qu'il ne serait pas possible d'isoler l'entreprise ou la fraction d'entreprise typiquement CECA.
11. Les industries étant ainsi délimitées, il a semblé nécessaire de se mettre d'accord sur la notion « d'ouvrier ». On a adopté la définition retenue pour les enquêtes cou-

rantes de la Haute Autorité, à savoir : « sont considérés comme ouvriers tous les travailleurs des deux sexes, travaillant dans l'entreprise à titre permanent, bénéficiant d'une situation contractuelle et dont la rémunération s'effectue sur la base d'un salaire horaire ou journalier (poste). »

Cette définition se rapportant aux ouvriers inscrits, on a en outre convenu que l'enquête porterait sur les ouvriers qui, le 1er février 1958, étaient liés à leur entreprise par un contrat de travail.

## II. Méthodes

12. On pouvait envisager d'interroger, par une enquête exhaustive, tous les ouvriers de la Communauté sur leurs conditions de logement. On aurait eu ainsi une masse d'informations susceptible d'apporter de précieux renseignements, à la condition toutefois qu'il soit possible de visiter chacun des ouvriers afin de leur poser les questions caractérisant la nature et l'état de leur logement. Une enquête de ce genre aurait dépassé les possibilités matérielles des Instituts Nationaux qui n'auraient pas disposé d'un nombre d'enquêteurs suffisant; elle aurait par ailleurs entraîné des frais excessifs. Pour éviter ces frais, on pouvait songer à remettre les questionnaires aux ouvriers par l'intermédiaire des entreprises ou encore de les leur faire parvenir par la poste. On avait alors la certitude (basée sur de nombreuses expériences de ce genre) qu'un nombre très important de questionnaires (de l'ordre des deux tiers) serait resté sans réponse. Il fallait en outre prévoir un questionnaire très simple qui ne permettait pas de recueillir toutes les informations jugées nécessaires.
13. L'enquête exhaustive s'étant révélée, pour les raisons exposés ci-dessus, impossible à retenir, on a eu recours à la méthode du sondage, de plus en plus utilisée lorsque « l'univers » pris en considération comporte un très grand nombre d'unités.

Rappelons que le sondage consiste à substituer à un ensemble important, en l'occurrence les effectifs ouvriers de la Communauté (1 500 000 travailleurs), un échantillon prélevé dans cet ensemble. Mais cette opération ne sera un sondage qu'à la condition expresse que le prélèvement des unités soit entièrement fait au hasard et que toutes les unités composant « l'univers » aient des probabilités égales d'être tirées<sup>(1)</sup>. Par ailleurs, l'échantillon sera d'autant plus représentatif qu'il sera plus important. Si ces réserves sont respectées, il est alors possible de calculer les limites de l'erreur commise par la substitution de l'échantillon à l'univers et de situer ainsi la représentativité de l'enquête.

On comprendra, dans ces conditions, que les experts du Comité des Instituts de Statistique aient apporté un soin particulier à l'élaboration du plan de sondage et au mode de tirage de l'échantillon.

14. Point important à signaler : les experts sont tombés d'accord pour appliquer dans les six pays une méthode commune afin d'assurer la comparabilité des résultats. Les principes décrits ci-après sont donc valables pour chacun des pays de la Communauté.

(1) Conf. R. DUMAS « *L'entreprise et la Statistique* » - Dunod Paris 1954, page 169.

15. Des taux d'échantillonnage différents ont été prévus suivant les industries et les régions en tenant compte de la concentration et de la taille des différents centres et bassins.

On a pensé, en effet, que dans les zones de grande concentration il était possible de retenir un taux relativement faible mais que, par contre, ce taux devait être beaucoup plus élevé dans des zones très dispersées ou dont les effectifs étaient faibles; ceci afin d'avoir pour chaque strate une représentativité suffisante.

16. L'enquête portera sur environ 40 000 ouvriers dont :

<i>Allemagne</i>	18 000
<i>Belgique</i>	4 870
<i>France</i>	10 200
<i>Italie</i>	3 650
<i>Luxembourg</i>	1 200
<i>Pays - Bas</i>	2 150
<b>Total :</b>	<b>40 070</b>

Le schéma suivant donne la répartition des effectifs soumis au sondage dans les différentes industries et bassins.

### Enquête logement - Plan de sondage

#### CHARBONNAGES

PAYS	BASSINS	EFFECTIFS (MILLIERS)	TAUX %	EFFECTIF THEORIQUE DE L'ECHANTILLON (UNITES)
<u>Allemagne</u>	Ruhr	452	1	4 520
	Aix-la-Chapelle	33	5	1 650
	Sarre	58	2,5	1 450
	Basse Saxe	11	10	1 100
	<b>Total</b>	554		8 720
<u>Belgique</u>	Campine	39	2,5	975
	Sud	103	2,5	2 575
	<b>Total</b>	142		3 550
<u>France</u>	Nord-Pas-de-Calais	121	1	1 210
	Lorraine	41	2,5	1 025
	Centre-Midi	52	5	2 600
	<b>Total</b>	214		4 835
<u>Italie</u>	Carbonia	5	10	500
	Autres entreprises de Sardaigne	0,9	20	180
	La Thuile	—		—
	<b>Total</b>	5,9		680
<u>Pays - Bas</u>	Limbourg	55	2,5	1 375
<b>Total Général</b>		970,9		19 160

SIDERURGIE

PAYS	BASSINS	EFFECTIFS (MILLIERS) (1)	T AUX %	EFFECTIF THEORIQUE DE L'ECHANTILLON (UNITES)
Allemagne	Ruhr } Siegerland }	139	2,5	3 470
	Sarre	27	2,5	685
	Basse - Saxe	15	5	765
	Dill - Lahn	15	5	740
	Bavière	6	10	645
	<b>Total</b>	202		6 305
Belgique	Brabant } Hainaut - Namur }	53	2,5	1 320
	Liège			
France	Nord	23	2,5	585
	Est	75	2,5	1 865
	Centre	15	5	770
	Autres régions	14	5	690
	<b>Total</b>	127		3 910
Italie	Nord	44	2,5	1 110
	Centre	6	10	570
	Sud	5	10	530
	<b>Total</b>	55		2 210
Luxembourg	Ensemble	19	5	940
Pays - Bas	Ensemble	7	10	750
<b>Total Général</b>		463		15 435

(1) Ces effectifs ne comprennent pas les apprentis, qui se chiffrent comme suit :

Allemagne	6 693
France	2 263
Italie	197
Luxembourg	327
Pays - Bas	222

(2) Non compris les apprentis dont les effectifs ont été inclus dans les chiffres mentionnés au point 16 ci-dessus.

MINES DE FER

PAYS	BASSINS	EFFECTIFS (MILLIERS)	TAUX %	EFFECTIF THEORIQUE DE L'ECHANTILLON (UNITES)
<u>Allemagne</u>	Basse-Saxe	11	10	1.110
	Siegerland	5	10	475
	Dill-Lahn	3	20	640
	Bavière	3	20	565
	<b>Total</b>	<b>22</b>		<b>2.790</b>
<u>France</u>	Est	21	5	1.065
	Ouest	3	10	330
	<b>Total</b>	<b>24</b>		<b>1.395</b>
<u>Italie</u>	Ensemble	4	20	750
<u>Luxembourg</u>	Ensemble	2	10	240
<b>Total Général</b>		<b>52</b>		<b>5.175</b>

17. Sauf pour les charbonnages de la Ruhr ou le nombre relativement élevé d'entreprises a permis d'envisager et décider un sondage à 2 degrés dans les entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 500 ouvriers, on procédera dans tous les pays et tous les bassins à un sondage à un seul degré, c'est-à-dire que les ouvriers de toutes les entreprises participeront au tirage de l'échantillon.

Ce tirage sera effectué par les Instituts Nationaux de Statistique à partir des fichiers d'effectifs des entreprises. Il a été précisé que l'échantillon serait constitué d'ouvriers qui, le 1er Février 1958, étaient liés à leur entreprise par un contrat de travail, ce qui nécessitera l'exclusion de tous les ouvriers qui ne rempliraient pas cette condition. Cette précaution a été prise afin d'éliminer les ouvriers qui, à la date du tirage, auraient quitté l'entreprise (fichiers non à jour).

**III. Mode de tirage de l'échantillon**

18. Il a été décidé de procéder à des tirages systématiques dans les fichiers. Rappelons qu'on entend par échantillon systématique un échantillon formé d'unités tirées à intervalle régulier dans un fichier, ex. : Le taux de sondage est de 2 %.

On commence par tirer au hasard (Tables de Fischer) le point de départ dans le fichier, soit, dans le cas présent, un nombre parmi les 50 premiers nombres : par exemple 22, on tirera les ouvriers occupant dans le fichier les rangs suivants :

22  
72 (22 + 50)  
122 (22 + 50 + 50)  
172 (22 + 50 + 50 + 50)  
etc .....

La méthode du tirage systématique ne présente aucune difficulté d'application pour les fichiers importants.

19. Dans le cas des petits fichiers elle peut être aménagée pratiquement de la façon suivante :

ex. : Taux d'échantillonnage 1 %.

Supposons que nous ayons 4 entreprises d'effectifs suivants :

<i>entreprise n° 1 :</i>	<i>312 ouvriers</i>
<i>entreprise n° 2 :</i>	<i>158 ouvriers</i>
<i>entreprise n° 3 :</i>	<i>92 ouvriers</i>
<i>entreprise n° 4 :</i>	<i>50 ouvriers</i>
<i>Total</i>	<i>612 ouvriers</i>

On considérera ces 4 entreprises comme une seule et même entreprise. Dans le fichier (fictif) de cette unique entreprise, les ouvriers occuperaient les rangs suivants :

<i>entreprise n° 1 :</i>	<i>de 1 à 312</i>
<i>entreprise n° 2 :</i>	<i>de 313 à 470</i>
<i>entreprise n° 3 :</i>	<i>de 471 à 562</i>
<i>entreprise n° 4 :</i>	<i>de 563 à 612</i>

On a tiré le n° 15 comme base de départ.

L'échantillon est constitué par les ouvriers portant les n° :

*15 - 115 - 215 - 315 - 415 - 515.*

Les 3 premiers appartiennent à l'entreprise n° 1.

Les 2 suivants appartiennent à l'entreprise n° 2.  
(avec les rangs 3 et 103 dans leur propre fichier).

Le dernier appartient à l'entreprise n° 3.  
(avec le rang 45 dans le fichier de l'entreprise n° 3)

Il n'y a pas d'ouvriers-échantillon dans l'entreprise n° 4.

Ce procédé permet donc le tirage automatique de l'échantillon pour l'ensemble des petits fichiers en indiquant à la fois le nombre d'ouvriers à tirer et le rang qu'ils occupent dans chacune de ces entreprises. Il élimine tout biais possible (déficit) dus aux résidus et arrondis dans le cas de tirages indépendants.

**Stratification :**

20. Il n'a pas paru possible d'adopter des méthodes communes de stratification (en dehors de la stratification géographique qui s'imposait de fait), étant donné le manque d'informations, la diversité de structure des fichiers, les difficultés matérielles et psychologiques de procéder à de telles stratifications.

Il a toutefois été vivement recommandé aux Instituts d'utiliser cette faculté d'améliorer l'échantillon chaque fois que la possibilité s'en présentait. On préférera, par exemple, un fichier rangé suivant le critère ancienneté du personnel ou un fichier «fond-jour» à un fichier alphabétique, si ces fichiers existent simultanément dans l'entreprise.

## 21. Refus et absences

En principe tous les ouvriers dont les noms auront été tirés devront répondre aux questionnaires. Néanmoins certains échecs se produiront inévitablement (refus de recevoir l'enquêteur, ouvrier inconnu, absences malgré plusieurs visites - etc.) que l'on devra chercher à limiter au maximum. En aucun cas ces ouvriers ne seront remplacés par d'autres dont on aurait, par exemple, tenu la liste en réserve.

22. On cherchera à obtenir, en ce qui concerne les ouvriers pour lesquels le questionnaire n'aura pas été rempli, un nombre très limité de renseignements essentiels (tels que : situation de famille, nationalité, âge etc ..... ) soit sur place, au moment de l'enquête, soit par l'intermédiaire des entreprises. On appliquera grâce à ces renseignements minima une méthode classique de redressement (méthode canadienne) qui consiste, connaissant les principales caractéristiques de structure des ménages qui n'ont pu être décrites lors de l'enquête à choisir dans le lot des questionnaires renseignés, les ménages qui présentent des caractéristiques analogues et à leur accorder un poids 2 lors de l'exploitation.

## IV. Questionnaires

23. Les questionnaires ne seront pas remis directement aux ouvriers dont les noms auront été tirés au hasard. Ceux-ci recevront la visite d'un enquêteur ayant reçu une formation préalable. Cet enquêteur aura l'obligation d'interroger l'ouvrier à son domicile et non une autre personne. En cas d'absence de l'ouvrier l'enquêteur prendra rendez-vous et effectuera une seconde ou si nécessaire une troisième visite.
24. Les questionnaires ont été accompagnés de notes explicatives afin d'assurer dans tous les pays et toutes les régions une interprétation commune des questions posées. Enfin les notions de ménage, logement, pièce, surface etc ...ont fait l'objet de définitions précises inspirées, chaque fois qu'il était possible, des travaux du Comité de l'habitat de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies.
25. On a dit, au début de cette note, que dans l'impossibilité de connaître la liste des logements, on avait été amené à prendre pour base les ouvriers, pour aboutir à leurs logements. On a admis en conséquence comme principe que le ménage d'un ouvrier correspondait à un logement. De ce fait, lorsque plusieurs ménages partagent un même logement (cas des ouvriers sous-louant une partie d'un logement habité par un autre ménage), seule la partie du logement occupée par l'ouvrier et sa famille est considérée dans cette enquête, à l'exclusion des pièces habitées par l'autre ménage. Cette enquête, rappelons le, a pour but essentiel de connaître les conditions de logement des mineurs et des sidérurgistes. Une autre méthode, qui aurait consisté dans le cas des sous-locations à considérer l'ensemble du logement, pouvait nous entraîner à décrire des habitations dont les titulaires n'auraient eu aucun lien avec les mines ou la sidérurgie.
26. Un nombre important d'ouvriers de la Communauté vivent séparés de leur famille dans des « homes d'entreprises », foyers, cantines, phalanstères. Il s'agit en général d'ouvriers étrangers célibataires ou vivant en célibataires dont les familles sont restées au pays d'origine. Ils vivent de ce fait dans des conditions tout à fait parti-



culières et le questionnaire destiné aux ouvriers vivant dans des conditions normales (ménages privés) ne permettait pas de décrire les logements de ces travailleurs, logés dans des habitations collectives. Deux questionnaires ont donc été prévus l'un pour les «ménages privés» l'autre pour les ménages collectifs».

La distinction entre ces deux catégories a été faite à partir des définitions suivantes :

27. Ménages collectifs - Les ménages collectifs comprennent les personnes vivant dans des groupes que l'on ne doit pas considérer comme des ménages privés, par exemple les personnes qui vivent dans des «homes d'entreprises», foyers, phalanstères, cantines et autres logements collectifs (bâtiments permanents ou provisoires).

Toutefois, certains ouvriers peuvent bénéficier de chambres individuelles et dans les cas douteux, on se servira du critère suivant ces logements sont destinés aux célibataires ou aux personnes vivant en célibataires (ouvriers vivant éloignés de leur famille), ils sont en général gardés et un règlement prévoit l'organisation de la vie en commun; les personnes logées dans ces conditions bénéficient éventuellement de certains services, mais ne jouissent pas d'une entière liberté, quant à l'aménagement de leur logement par exemple.

28. Ménages privés - On entend par «ménage privé» une personne vivant seule ou plusieurs personnes partageant le même logement, quels que soient leurs liens de parenté, à l'exclusion des personnes vivant en groupes, classées, comme il a été dit précédemment, dans les ménages collectifs. Les personnes vivant dans des auberges, pensions et hôtels doivent être classées dans les ménages privés, même si elles partagent leur chambre avec une ou plusieurs autres personnes étrangères à leur famille (par exemple camarades de travail).

29. Les deux questionnaires (jointes en annexes à la présente note) ont été subdivisés en deux parties : la première consacrée aux renseignements personnels relatifs à l'ouvrier, la seconde portant sur le logement.

#### A) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RELATIFS A L'OUVRIER

30. Les renseignements demandés à ce titre sont communs aux deux questionnaires. Ils permettront d'obtenir des informations dont les unes sont nécessaires à l'enquête (branche d'activité, nationalité, distance de l'habitation au lieu de travail, fréquence du retour au foyer familial et pour les ménages privés composition du ménage) et les autres fourniront à la Haute Autorité un certain nombre de renseignements pour lesquels des statistiques n'ont jamais pu être établies (situation de famille, nombre d'enfants à charge, ancienneté dans l'entreprise et âge cette dernière question pouvant être croisée avec les précédentes).

Ces informations, portant sur un nombre assez considérable d'ouvriers (rappelons que l'enquête porte sur 40 000 travailleurs) seront représentatives et faciliteront les travaux futurs de la Haute Autorité en permettant des stratifications qui n'ont pu être retenues pour la présente enquête faute de statistiques.

## B) RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOGEMENTS

31. On a prévu deux séries différentes de questions suivant qu'il s'agit des ménages privés ou des ménages collectifs.
32. a) Pour les ménages privés, l'enquête renseignera sur la nature de l'habitation (la subdivision du questionnaire offrira la possibilité de classer des logements suivant : qu'il s'agira de logements de fortune - cave, bunker, wagon etc ... - de baraques, hotels, chambres meublées ou logements individuels), sur la qualité du propriétaire, la date de construction de l'immeuble, le nombre de pièces, la surface et les principaux éléments de confort. On demandera, en outre, aux ouvriers, s'ils désirent changer de logement et pour quelle raison.
33. b) Le questionnaire destiné aux ménages collectifs fournira des informations sur la nature de l'habitation, notamment en séparant les baraques des constructions permanentes. Outre la date de construction du bâtiment on demandera à l'ouvrier s'il dispose d'une chambre individuelle et dans la négative combien de lits se trouvent dans sa chambre. Il a semblé plus précis de poser la question sous cette forme plutôt que de demander le nombre de personnes partageant la même chambre.

Des informations seront recueillies sur la superficie des chambres, les éléments de confort et l'existence de réfectoire, salle de lecture, de sport etc. ....

Enfin il est apparu indispensable de demander aux ouvriers mariés vivant dans ces conditions s'ils feraient venir leurs familles au cas où des logements seraient mis à leur disposition.

34. Qu'il s'agisse des « ménages privés » ou des « ménages collectifs », il n'a pas semblé opportun de chercher à connaître, dans le cadre de cette enquête, l'importance des loyers.

Les experts ont, en effet, pensé que l'exploitation des réponses à une telle question présenterait de très grandes difficultés en raison d'une part, des différences fondamentales existant dans les législations à l'intérieur de la Communauté et d'autre part, de l'interprétation qui serait donnée à la notion complexe des charges annexes au loyer. Cette question sera néanmoins posée dans certains pays, elle ne sera exploitée que sous l'angle national.

## V. Exécution et date de début de l'enquête

35. L'enquête sera effectuée dans chaque pays sous la direction de l'Institut National de la Statistique à partir des méthodes communes, décrites précédemment et mises au point au cours des réunions tenues à Luxembourg par le Comité des Instituts de Statistique.

Les enquêteurs des Instituts Nationaux recevront, avant de visiter les ménages, une formation préalable. Notons, en outre, que ces enquêteurs ont déjà, dans la plupart des pays, l'expérience de telles enquêtes.

36. L'enquête débutera sur le terrain au début du mois de mars. On cherchera à la réaliser le plus rapidement possible. Néanmoins, en raison du nombre considérable d'interviews à réaliser, elle exigera probablement deux ou trois mois. C'est donc seulement dans le courant du mois de juin que pourra être entrepris le travail de dépouillement des questionnaires et d'exploitation des résultats.

Luxembourg, le 14 février 1958.



COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER  
—  
HAUTE AUTORITÉ  
—  
LUXEMBOURG

Timbre de l'Institut

1958

—  
ENQUÊTE SUR LES LOGEMENTS  
—

MÉNAGE PRIVÉ

**Nom de l'enquêteur :**

**Date de la (des) visite(s) :**

**1<sup>re</sup> visite**

**2<sup>e</sup> visite**

**3<sup>e</sup> visite**

**autres visites**

L'interview a pu être effectuée : OUI — NON

Si l'interview n'a pu être effectuée, il est nécessaire de répondre aux questions nos 3, 5, 6, 7, 8, 21 et 48; si possible, on répondra également à la question 17.

3	0	0
1	2	3

I. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RELATIFS A L'OUVRIER FIGURANT SUR LA LISTE

Nos des questions

1. A la date du 1er février 1958 apparteniez-vous à l'entreprise . . . . . ?      oui    non

2. Pays :

Allemagne RF 1, Belgique 2, France 3, Italie 4, Luxembourg 5, Pays-Bas 6 . . . . .

3. Branche d'activité - Bassin

Branche d'activité \*) : charbon fond  
charbon jour  
mines de fer fond  
mines de fer jour  
sidérurgie

\*) entourez la réponse

Bassin .....

4. No d'identification de l'ouvrier figurant sur la liste . . . . .

5. Sexe : masculin 1      féminin 2 . . . . .

6. Quelle est votre année de naissance ? . . . . .

7. Quelle est votre nationalité ?

Allemand 1; Belge 2; Français de la métropole 3; Italien 4; Luxembourgeois 5; Néerlandais 6; Français d'Algérie 7; Polonais 8; autres nationalités et apatrides 9. . . . .

8. Quelle est votre situation de famille ? (situation juridique)

célibataire . . . . . 1  
marié . . . . . 2  
veuf . . . . . 3  
divorcé ou séparé 4

9. Au cours de quelle année avez-vous commencé à travailler comme salarié ? . . . . .

10. Au cours de quelle année avez-vous commencé à travailler dans l'industrie dans laquelle vous travaillez actuellement ? . . . . .

11. Au cours de quelle année êtes-vous entré dans l'entreprise dans laquelle vous travaillez actuellement ? . . . . .

12. A quelle distance de votre entreprise habitez-vous ? (pour un seul parcours, l'aller par exemple, et non l'aller et le retour)

1° en temps (par les moyens de transport habituels)

moins de 15 minutes . . . . . 1  
entre 15 minutes et moins de 30 minutes 2  
entre 30 minutes et moins de 45 minutes 3  
entre 45 minutes et moins de 1 heure . . . 4  
entre 1 heure et moins de 1 heure 30 . . . 5  
entre 1 heure 30 et moins de 2 heures . . . 6  
2 heures et plus . . . . . 7

2° en km

moins de 5 km . . . . . 1  
de 5 à moins de 10 km . . . . . 2  
de 10 à moins de 30 km . . . . . 3  
de 30 à moins de 50 km . . . . . 4  
de 50 à moins de 100 km . . . . . 5  
100 km et plus . . . . . 6

13. Quels moyens de transport utilisez-vous le plus fréquemment pour vous rendre à votre travail ?\*)

pas de moyen de transport (à pied) . . . . . 1  
bicyclette . . . . . 2  
bicyclette à moteur, motocyclette ou scooter . . . . . 4  
voiture automobile privée . . . . . 8  
moyen de transport mis à la disposition de l'intéressé par l'employeur . . . . . 16  
transport public autre que chemin de fer (autobus, tramway, chemin de fer vicinal, bateau, etc.) . . . . . 32  
chemin de fer . . . . . 64

\*) Entourez d'un cercle le chiffre correspondant à chacun des moyens de transport utilisés. Les réponses peuvent être multiples.

**14. Vos transports sont-ils :**

- gratuits ou remboursés en totalité par votre employeur ? . . . 1
- remboursés en partie seulement par votre employeur ? . . . 2
- non remboursés ? . . . 3
- question sans objet (concerne les ouvriers se rendant  
ou travail à pied ou à bicyclette) . . . 4

 27

**15. Rentrez-vous au foyer familial :**

- tous les jours ? . . . 1
- seulement une fois par semaine ? . . . 2
- seulement une fois par quinzaine ? . . . 3
- tous les mois ou irrégulièrement ? . . . 4
- seulement pendant les périodes de congé ? . . . 5

 28

**16. Quelle est votre commune de résidence ?\*)**

- 1° .....
- 2° .....

 29

\*) Si vous ne rentrez au foyer familial qu'une fois par semaine, une fois par quinzaine, tous les mois, irrégulièrement ou seulement pendant les périodes de congé, indiquez ci-dessus : 1° la commune dans laquelle vous habitez pendant les périodes de travail, 2° la commune et le pays dans lesquels habite votre famille.

**17. Quelle est la composition de votre ménage ?**

**A. Personnes vivant dans le logement y compris les personnes temporairement absentes**  
(pour cause d'hospitalisation, voyage, séjour chez des parents ou amis, période militaire de courte durée)

N'indiquez dans cette colonne que le lien avec l'ouvrier figurant sur la liste (p. ex. : épouse, fils, fille, père, mère, frère, soeur, camarade de travail, etc.) Soulignez d'un trait l'occupant en titre du logement	Sexe *)	Age	Activité économique	
			travailleur dépendant, indépendant, retraité, chômeur, sans profession	activité collective
1	2	3	4	5
1 l'ouvrier figurant sur la liste				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

\*) M = masculin F = féminin

Nombre de personnes de votre ménage vivant dans le logement . . . . .   30 31

Nombre de personnes de votre ménage travaillant dans les charbonnages . . . . .  32

Nombre de personnes de votre ménage travaillant dans la sidérurgie . . . . .  33

Nombre de personnes de votre ménage travaillant dans les mines de fer . . . . .  34

Ne rien inscrire dans ces cases réservées à la C.E.C.A. . . . .   35 36

**B. Absents de longue durée**

Inscrire ci-dessous les personnes faisant toujours partie du ménage mais se trouvant actuellement dans l'un des cas suivants :  
 - militaires faisant leur service légal et, pour la France, rappelés en Algérie  
 - écoliers internes ou étudiants logeant ailleurs pendant l'année scolaire  
 - enfants placés en nourrice ailleurs

N'indiquez dans cette colonne que le lien avec l'ouvrier figurant sur la liste comme indiqué au tableau A	Sexe M F	Age
1		
2		
3		
4		
5		

Nombre d'absents de longue durée . . . . .  37

**18. Nombre théorique de pièces** . . . . .  38

19. Combien avez-vous d'enfants à charge ? . . . . .

**20** Si vous avez déclaré à la question 15 ne rentrer à votre foyer familial qu'une fois par semaine, une fois par quinzaine, tous les mois, irrégulièrement ou seulement pendant les périodes de congé,

**indiquez ici le nombre de personnes logeant à votre domicile familial (vous-même y compris)** . . . . .

**II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT**

21. Quelle est la nature de votre habitation ?

Logement de fortune dont la construction n'a pas été conçue à usage normal d'habitation (boutique, cave, bunker, wagon ou autres). Spécifier la nature du logement . . . . .

- . . . . . 1
- Baraque ou autre bâtiment provisoire . . . . . 2
- Logement individuel situé dans un bâtiment public désaffecté (caserne, bâtiment administratif etc.) . . . . . 3
- Auberge, pension, hôtel . . . . . 4
- Chambre(s) meublée(s) ou non chez un particulier . . . . . 5
- Maison individuelle (maison unifamiliale) . . . . . 6
- Appartement dans un immeuble collectif (maison multifamiliale) 7

22. Quel est le propriétaire de votre logement ?

- Vous-même ou votre épouse . . . . . oui - non \*)  
(en tant que propriétaire ou co-propriétaire du logement)
- un membre de votre ménage vivant au foyer . . . . . oui - non \*)
- un propriétaire privé (personne physique) . . . . . oui - non \*)
- votre employeur . . . . . oui - non \*)
- une société immobilière ou un institut  
ayant un caractère public (personne morale) . . . . . oui - non \*)
- Si vous avez répondu „oui” à la question précédente (société immobilière), la jouissance du logement est-elle liée à votre contrat de travail ? . . . . . oui - non \*)
- Si la jouissance du logement n'est pas liée à votre contrat de travail, indiquez ci-dessous le nom de la société ou de l'institut propriétaire de votre logement.

\*) Entourez d'un cercle la réponse de l'enquête

23. A quel titre occupez-vous le logement ?

- Propriétaire ou co-propriétaire (vous-même ou votre épouse) . . 1
- locataire d'un logement non meublé . . . . . 2
- sous-locataire d'un logement non meublé . . . . . 3
- locataire d'un logement meublé . . . . . 4
- sous-locataire d'un logement meublé . . . . . 5
- hébergé par un autre membre du ménage vivant au foyer . . . 6
- pensionnaire dans une auberge, une pension, un hôtel . . . . 7

24. Depuis quelle année occupez-vous votre logement actuel ? . . . . .

**25** Cette question ne concerne pas les personnes vivant dans un logement de fortune, une auberge, une pension, un hôtel ou un logement situé dans un bâtiment public désaffecté.

**Quelle est la date de construction de l'immeuble dans lequel vous habitez ?** . . . . .

- avant 1918 . . . . . 1
- entre 1918 et 1944 . . . . . 2
- entre 1945 et 1950 . . . . . 3
- après 1950 . . . . . 4



26. Combien de pièces occupez-vous (y compris la cuisine si elle mesure plus de 4 m², non compris les pièces données en location ou sous-location à des personnes n'appartenant pas à votre ménage – décrit à la question 17) ? . . . . .

27. Combien de personnes dorment dans les locaux non comptés dans la question 26 (couloir, hall, grenier, cave, etc.) ? . . . . .

28. Votre logement est-il composé d'une partie d'un logement occupé par une autre personne ou un (d') autre(s) ménage(s) ? . . . . .

29. Si vous avez répondu „oui” à la question 28, certaines pièces ou locaux sont-ils utilisés en commun avec l'autre ménage ? \*)

- Aucune pièce . . . . . 1
- la cuisine . . . . . 2
- la salle de bain ou douche . . . . . 4
- les WC . . . . . 8
- d'autre(s) pièce(s) . . . . . 16

\*) Entourez d'un cercle le chiffre correspondant à chacune des réponses enregistrées, qui peuvent être multiples.

30. Eau

- Votre logement comporte-t-il un ou des postes d'eau courante ? 1
- Le poste d'eau est-il extérieur au logement mais à l'intérieur du bâtiment ? . . . . . 2
- Si le poste d'eau est situé à l'extérieur du bâtiment, est-il : . . . . .
- contigu au bâtiment ou dans la cour ou le jardin ? . . . . . 3
- ailleurs, par exemple pompe ou fontaine publique ? . . . . . 4

31. Salle de bain – douche – lavabo

- Existe-t-il dans votre logement : . . . . .
- une salle de bain ou douche ? . . . . . 1
- un ou plusieurs lavabos avec eau courante ? (L'évier de cuisine ne doit pas être considéré comme un lavabo) . . . . . 2
- Il n'existe ni salle de bain, ni douche, ni lavabo . . . . . 3

32. WC

- Disposez-vous d'un WC : . . . . .
- à l'intérieur de votre logement avec eau courante ? . . . . . 1
- à l'intérieur de votre logement sans eau courante ? . . . . . 2
- à l'extérieur de votre logement, mais à l'intérieur du bâtiment . . . . .
- avec eau courante ? . . . . . 3
- sans eau courante ? . . . . . 4
- à l'extérieur du bâtiment . . . . .
- avec eau courante ? . . . . . 5
- sans eau courante ? . . . . . 6

33. Gaz

- Existe-t-il dans votre logement : . . . . .
- le gaz de ville . . . . . 1
- le gaz en bouteille ou bonbonne . . . . . 2
- ni l'un ni l'autre ? . . . . . 3

34. Electricité

- Avez-vous l'électricité dans votre logement ? . . . . .
- oui 1 – non 2 . . . . .

35. Chauffage central

- Votre logement comporte-t-il une installation de chauffage central ? . . . . .
- oui 1 – non 2 . . . . .

36. Quelle est la surface utile de votre logement (en m²) ? . . . . .

37. Désirez-vous changer de logement ? . . . . .

**38** Si vous avez répondu „oui” à la question 37, **quelles mesures concrètes avez-vous déjà prises pour trouver un nouveau logement ?** (Entourez la (les) mention(s) correspondant à votre cas.)

a) En location :

vous avez fait une demande aux autorités communales, à une société ou une agence immobilière, à votre employeur, vous avez fait d'autres démarches (à préciser)

1

b) par accession à la propriété :

vous avez commencé à construire . . . . .  
 vous avez effectué un versement . . . . .  
 vous avez acheté un terrain à bâtir . . . . .  
 vous vous êtes inscrit auprès d'une société de construction . . . . .

2

c) vous n'avez encore entrepris aucune démarche . . . . . 3

...

62

Questions à ne poser qu'aux personnes ayant répondu „oui” à la question 37 „Désirez-vous changer de logement ?”

**Pour quelle raison désirez-vous changer de logement ?**

**39** Votre logement est trop petit

oui 1 - non 2 . . . . .

63

**40** Votre logement est trop grand

oui 1 - non 2 . . . . .

64

**41** Votre loyer est trop élevé

oui 1 - non 2 . . . . .

65

**42** Votre logement est vétuste, manque de confort

oui 1 - non 2 . . . . .

66

**43** En raison de la situation de votre logement

oui 1 - non 2 . . . . .

67

(Eloignement du lieu de travail, du centre de la ville, voisinage désagréable ou malsain etc. - A préciser)

.....  
 .....  
 .....

**44** Vous habitez à l'auberge, en pension, à l'hôtel

oui 1 - non 2 . . . . .

68

**45** Vous partagez un logement avec une autre personne ou un autre ménage

oui 1 - non 2 . . . . .

69

**46** Vous vivez séparé de votre famille

oui 1 - non 2 . . . . .

70

**47** Autres raisons (à préciser)

oui 1 - non 2 . . . . .

71

Cases réservées à la C.E.C.A. . . . .

--	--	--	--

72 73 74 75

**48** Lorsqu'il n'aura pas été possible d'effectuer l'interview indiquez, en entourant la mention valable, la raison pour laquelle l'enquête n'a pas été effectuée.

- Refus de recevoir l'enquêteur ou de répondre au questionnaire.
- L'ouvrier figurant sur la liste est **inconnu**.
- L'ouvrier figurant sur la liste a **déménagé** et sa nouvelle adresse est inconnue.
- L'ouvrier figurant sur la liste est **absent**; malgré plusieurs visites il n'a pas été possible de le joindre.
- **Autres raisons** à spécifier :

---

**Remarques de l'enquêteur (facultatives).**



COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

—  
HAUTE AUTORITÉ

—  
LUXEMBOURG

Timbre de l'Institut

1958

—  
ENQUÊTE SUR LES LOGEMENTS

—  
MÉNAGE COLLECTIF

**Nom de l'enquêteur :**

**Date de la (des) visite(s) :**

**1<sup>re</sup> visite**

**2<sup>e</sup> visite**

**3<sup>e</sup> visite**

**autres visites**

L'interview a pu être effectuée : OUI — NON

Si l'interview n'a pu être effectuée, il est nécessaire de répondre aux questions nos 3, 5, 6, 7, 8, 19 et 31.

3	0	1
1	2	3

**I. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RELATIFS A L'OUVRIER FIGURANT SUR LA LISTE**

Nos des questions

1. A la date du 1er février 1958 apparteniez-vous à l'entreprise . . . . . ?      oui    non

2. Pays :  
 Allemagne RF 1, Belgique 2, France 3, Italie 4, Luxembourg 5, Pays-Bas 6 . . . . .

3. Branche d'activité - Bassin  
 Branchè d'activité \*) : charbon fond  
                                   charbon jour  
                                   mines de fer fond  
                                   mines de fer jour  
                                   sidérurgie  
 \*) entourez la réponse

Bassin . . . . .

4. No d'identification de l'ouvrier figurant sur la liste . . . . .

5. Sexe : masculin 1      féminin 2 . . . . .

6. Quelle est votre année de naissance ? . . . . .

7. Quelle est votre nationalité ?  
 Allemand 1; Belge 2; Français de la métropole 3; Italien 4; Luxembourgeois 5;  
 Néerlandais 6; Français d'Algérie 7; Polonais 8; autres nationalités et apa-  
 trides 9. . . . .

8. Quelle est votre situation de famille ? (situation juridique)  
 célibataire . . . . . 1  
 marié . . . . . 2  
 veuf . . . . . 3  
 divorcé ou séparé 4

9. Au cours de quelle année avez-vous commencé à travailler comme salarié ? . . . . .

10. Au cours de quelle année avez-vous commencé à travailler dans l'industrie dans laquelle vous travaillez actuellement ? . . . . .

11. Au cours de quelle année êtes-vous entré dans l'entreprise dans laquelle vous travaillez actuellement ? . . . . .

12. A quelle distance de votre entreprise habitez-vous ? (pour un seul parcours, l'aller par exemple, et non l'aller et le retour)  
 1° en temps (par les moyens de transport habituels)  
 moins de 15 minutes . . . . . 1  
 entre 15 minutes et moins de 30 minutes 2  
 entre 30 minutes et moins de 45 minutes 3  
 entre 45 minutes et moins de 1 heure . . . 4  
 entre 1 heure et moins de 1 heure 30 . . . 5  
 entre 1 heure 30 et moins de 2 heures . . . 6  
 2 heures et plus . . . . . 7

2° en km  
 moins de 5 km . . . . . 1  
 de 5 à moins de 10 km . . . . . 2  
 de 10 à moins de 30 km . . . . . 3  
 de 30 à moins de 50 km . . . . . 4  
 de 50 à moins de 100 km . . . . . 5  
 100 km et plus . . . . . 6

13. Quels moyens de transport utilisez-vous le plus fréquemment pour vous rendre à votre travail ? \*)  
 pas de moyen de transport (à pied) . . . . . 1  
 bicyclette . . . . . 2  
 bicyclette à moteur, motocyclette ou scooter . . . . . 4  
 voiture automobile privée . . . . . 8  
 moyen de transport mis à la disposition de l'intéressé par l'employeur . . . 16  
 transport public autre que chemin de fer (autobus, tramway, chemin de fer vicinal, bateau, etc.) . . . . . 32  
 chemin de fer . . . . . 64

\*) Entourez d'un cercle le chiffre correspondant à chacun des moyens de transport utilisés  
 Les réponses peuvent être multiples

**14. Vos transports sont-ils :**

- |  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| gratuits ou remboursés en totalité par votre employeur ? . . . . .                                 | 1 | } | □ |
| remboursés en partie seulement par votre employeur ? . . . . .                                     | 2 |   |   |
| non remboursés ? . . . . .   | 3 |   |   |
| question sans objet (concerne les ouvriers se rendant au travail à pied ou à bicyclette) . . . . . | 4 |   |   |

**15. Rentrez-vous au foyer familial :**

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| seulement une fois par semaine ? . . . . .          | 1 | } | □ |
| seulement une fois par quinzaine ? . . . . .        | 2 |   |   |
| tous les mois ou irrégulièrement ? . . . . .        | 3 |   |   |
| seulement pendant les périodes de congé ? . . . . . | 4 |   |   |
| question sans objet . . . . .                       | 5 |   |   |

**16. Quelle est votre commune de résidence ? \*)**

- |              |   |
|--------------|---|
| 1° . . . . . | □ |
| 2° . . . . . | □ |

\*) Indiquez ci-dessus.

1° la commune dans laquelle vous habitez pendant les périodes de travail; 2° si vous rentrez au foyer familial seulement une fois par semaine, par quinzaine, tous les mois, irrégulièrement ou seulement pendant les périodes de congé, indiquez également la commune et le pays dans lesquels habite votre famille.

**17. Combien avez-vous d'enfants à charge ?**

- 18** Si vous avez déclaré à la question 15 rentrer à votre foyer familial seulement une fois par semaine, par quinzaine, tous les mois, irrégulièrement ou seulement pendant les périodes de congé, indiquez ici le nombre de personnes logeant à votre domicile familial (vous-même y compris) . . . . .
- 
- 

**II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT**

**19. Quelle est la nature de votre habitation ?**

- Home d'entreprise, foyer, phalanstère, cantine et autres logements collectifs :
- |  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| construction permanente . . . . .  | 1 | } | □ |
| baraque ou autre bâtiment provisoire . . . . .                               | 2 |   |   |
| bâtiment public désaffecté (caserne, bâtiment administratif, etc.) . . . . . | 3 |   |   |

**20. Quel est le propriétaire de votre logement ?**

- |                                     |   |   |   |
|-------------------------------------|---|---|---|
| votre employeur . . . . .           | 1 | } | □ |
| une collectivité publique . . . . . | 2 |   |   |
| autres . . . . .                    | 3 |   |   |

**21. Quelle est la date de construction du bâtiment dans lequel vous habitez ?**

- |                              |   |   |   |
|------------------------------|---|---|---|
| avant 1918 . . . . .         | 1 | } | □ |
| entre 1918 et 1944 . . . . . | 2 |   |   |
| entre 1945 et 1950 . . . . . | 3 |   |   |
| après 1950 . . . . .         | 4 |   |   |

**22. Disposez-vous d'une chambre dans laquelle vous logez seul ?**

- oui 1 non 2 . . . . .
- 

**23** Si vous ne disposez pas d'une chambre dans laquelle vous logez seul, combien de lits se trouvent dans votre chambre, y compris le vôtre ?

□	□
---	---

**24. Quelle est la superficie de la chambre dans laquelle vous habitez (en m<sup>2</sup>) ?**

□	□
---	---

**25. Eau**

- Disposez-vous d'un lavabo dans votre chambre ?
- oui 1 non 2 . . . . .
- 

Si vous ne disposez pas d'un lavabo dans votre chambre, le poste d'eau est-il :

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| à l'intérieur du bâtiment dans lequel vous habitez ? . . . . .        | 1 | } | □ |
| dans un bâtiment autre que celui dans lequel vous habitez ? . . . . . | 2 |   |   |
| à l'extérieur ? . . . . .   | 3 |   |   |

26. Disposez-vous, dans l'organisation dans laquelle vous habitez (home d'entreprise, foyer, phalanstère, cantine, etc.), d'une installation de bains ou douches ?

oui 1 non 2 . . . . .

27. Les WC sont-ils :

à l'intérieur du bâtiment dans lequel vous habitez ?

avec eau courante . . . . . 1  
sans eau courante . . . . . 2

à l'extérieur du bâtiment dans lequel vous habitez ?

avec eau courante . . . . . 3  
sans eau courante . . . . . 4

28. Par quel appareil votre chambre est-elle chauffée ?

chauffage central (radiateur) . . . . . 1  
poêle ou autre appareil . . . . . 2  
il n'y a pas d'appareil de chauffage . . . . . 3

29. Existe-t-il dans l'organisation dans laquelle vous habitez (home d'entreprise, foyer, phalanstère, cantine, etc.) :

- un local spécial où vous pouvez préparer vous-même vos repas ?  
oui 1 non 2 . . . . .

- une salle de lecture ou de distraction ?  
oui 1 non 2 . . . . .

- une salle ou un terrain de sport ?  
oui 1 non 2 . . . . .

- un réfectoire où des repas sont servis ?  
oui 1 non 2 . . . . .

30. Question à ne poser qu'aux ouvriers mariés :

Si l'on mettait un logement à votre disposition, feriez-vous venir votre famille ?

oui 1 non 2 . . . . .

Cases réservées à la C.E.C.A.

50	51	52	53
----	----	----	----

31. Lorsqu'il n'aura pas été possible d'effectuer l'interview, indiquez, en entourant la mention valable, la raison pour laquelle l'enquête n'a pu être effectuée :

- Refus de recevoir l'enquêteur ou de répondre au questionnaire
- L'ouvrier figurant sur la liste est **inconnu**
- L'ouvrier figurant sur la liste a **déménagé** et sa nouvelle adresse est inconnue
- L'ouvrier figurant sur la liste est **absent**; malgré plusieurs visites, il n'a pas été possible de le joindre
- **autres raisons** à spécifier :

Remarques de l'enquêteur (facultatives)



# ANNEXE STATISTIQUE

## LISTE DES TABLEAUX

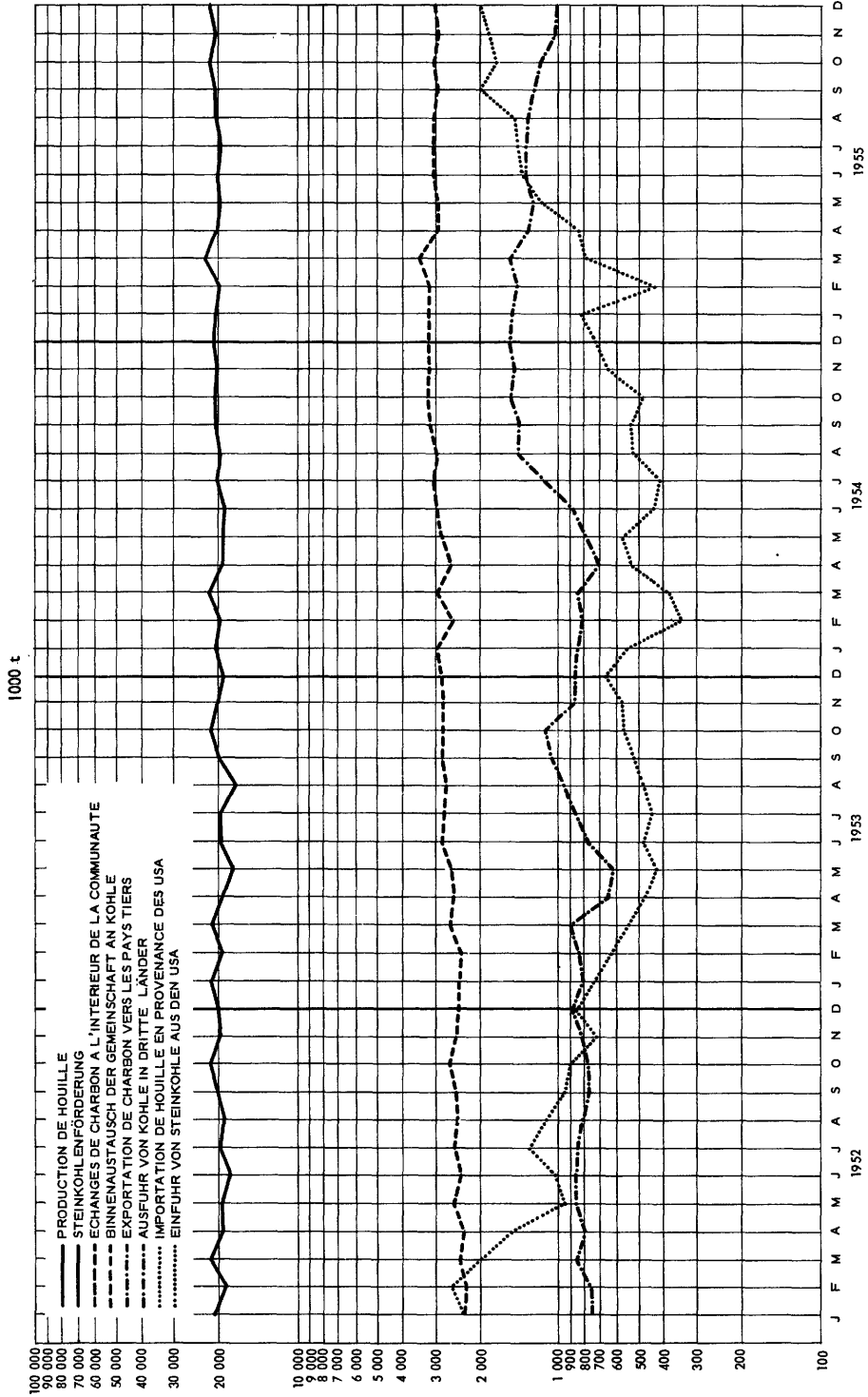
	PAGE
<b>1. CHARBON</b>	
GRAPHIQUE DE LA SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE CHARBONNIERE DE LA COMMUNAUTE	37* - 38*
PRODUCTION DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE	39*
STOCKS TOTAUX DE HOUILLE AUX MINES ET STOCKS TOTAUX DE COKE DANS LES COKERIES DE LA COMMUNAUTE	40*
ECHANGES DE HOUILLE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE	41*
IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN PROVENANCE DE PAYS TIERS	42*
IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS	43*
EXPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE VERS DES PAYS TIERS	44*
LIVRAISONS DE HOUILLE, COKE DE FOUR, AGGLOMERES BRI- QUETTES ET SEMI-COKE DE LIGNITE AUX CONSOMMATEURS DE LA COMMUNAUTE	45*
<b>2. SIDERURGIE</b>	
GRAPHIQUE DE LA SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE SIDERURGIQUE DE LA COMMUNAUTE	49* - 50*
PRODUCTION MARCHANDE DE MINERAL DE FER DE LA COMMU- NAUTE	51*
PRODUCTION DE FONTE ET DE FERRO-ALLIAGES DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE (H.F.)	52*
PRODUCTION D'ACIER BRUT DES PAYS DE LA COMMUNAUTE	53*
PRODUCTION DE PRODUITS FINIS DES PAYS DE LA COMMU- NAUTE	54*

PRODUCTION DE PRODUITS FINIS DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ PAR CATÉGORIE DE PRODUITS	55*
ECHANGES DE FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES A L'INTERIEUR DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ	56*
IMPORTATIONS DE FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ EN PROVENANCE DES PAYS TIERS	57*
EXPORTATIONS DE FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ VERS DES PAYS TIERS	58*
ECHANGES DE MINÉRAI DE FER A L'INTERIEUR DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ	59*
IMPORTATIONS DE MINÉRAI DE FER EN PROVENANCE DE PAYS TIERS	60*

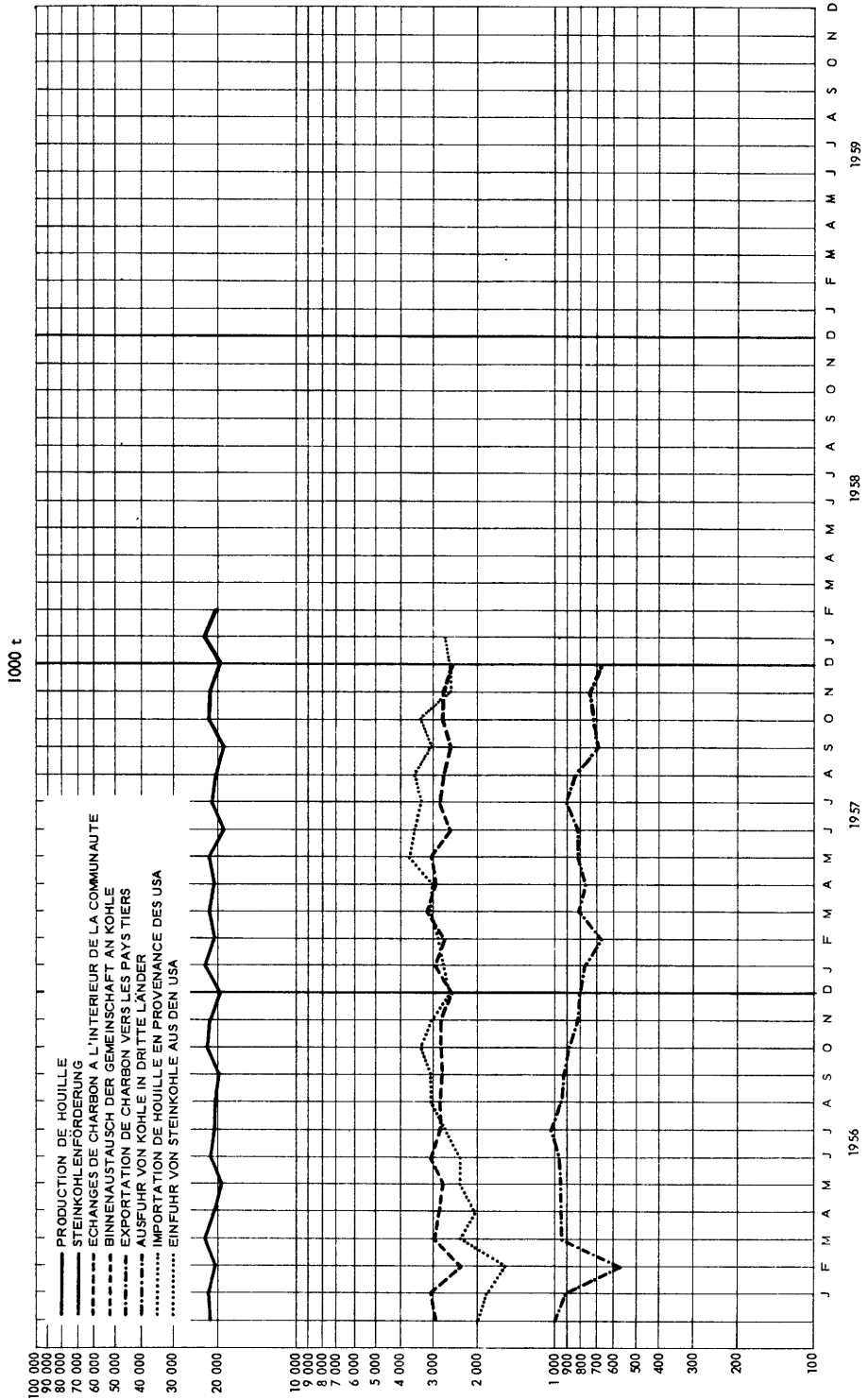
## I. CARBON



**SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE CHARBONNIERE DE LA COMMUNAUTE  
ALLGEMEINE LAGE DER KOHLEWIRTSCHAFT DER GEMEINSCHAFT**



**SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE CHARBONNIERE DE LA COMMUNAUTE  
ALLGEMEINE LAGE DER KOHLENWIRTSCHAFT DER GEMEINSCHAFT**



PRODUCTION DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1951	118 925	16 279	29 651	52 973	1 167	12 424	231 419
1952	123 278	16 235	30 384	55 365	1 089	12 532	238 883
1953	124 472	16 418	30 060	52 588	1 126	12 297	236 961
1954	128 035	16 818	29 249	54 405	1 074	12 071	241 653
1955	130 728	17 329	29 978	55 335	1 136	11 895	246 401
1956	134 407	17 090	29 555	55 129	1 076	11 836	249 092
1957 p	133 156	16 455	29 086	56 794	1 019	11 376	247 888
1956 - I	11 608	1 574	2 608	4 774	96	1 025	21 685
II	11 113	1 448	2 390	4 619	85	934	20 589
III	11 628	1 565	2 850	5 129	93	1 050	22 315
IV	10 836	1 407	2 543	4 511	83	916	20 296
V	10 264	1 319	2 585	4 239	90	967	19 464
VI	11 521	1 466	2 589	4 666	90	1 027	21 359
VII	11 262	1 405	2 042	4 329	97	1 011	20 146
VIII	11 523	1 411	2 186	4 380	93	998	20 591
IX	10 782	1 371	2 226	4 139	87	954	19 559
X	11 638	1 519	2 645	4 978	95	1 084	21 959
XI	11 520	1 374	2 535	4 864	93	1 018	21 404
XII	10 712	1 231	2 355	4 501	76	850	19 725
1957 - I	11 829	1 535	2 417	5 122	76	1 079	22 058
II	10 853	1 427	2 393	4 715	84	973	20 445
III	11 574	1 412	2 537	4 791	89	934	21 337
IV	11 099	1 349	2 469	4 787	87	855	20 646
V	11 614	1 427	2 537	4 663	90	999	21 330
VI	9 953	1 228	2 384	4 481	79	866	18 991
VII	11 470	1 469	2 061	4 874	100	1 012	20 986
VIII	10 838	1 391	2 387	4 537	94	926	20 173
IX	10 045	1 262	2 189	4 525	92	837	18 950
X	11 770	1 359	2 659	4 856	83	1 026	21 753
XI	11 597	1 369	2 535	4 803	72	973	21 349
XII	10 514	1 227	2 517	4 643	73	895	19 867
1958							
I p	11 978	1 558	2 664	5 290	89	1 049	22 628
II p	10 573	1 327	2 416	4 822	78	899	20 115

p) Chiffres provisoires



STOCKS TOTAUX DE HOUILLE AUX MINES (a)  
ET STOCKS TOTAUX DE COKE DANS LES COKERIES  
DE LA COMMUNAUTE

(EN FIN DE PERIODE)

1 000 t

PERIODE	STOCKS TOTAUX DE HOUILLE	STOCKS TOTAUX DE COKE
1951	2 266	351
1952	7 103	531
1953	10 472	4 260
1954	12 441	2 645
1955	7 511	555
1956	5 793	578
1957 p	7 273	1 653
1955 - Mars	11 576	1 005
Juin	10 570	793
Septembre	9 427	674
Décembre	7 511	555
1956 - Mars	7 443	410
Juin	6 736	472
Septembre	6 541	671
Décembre	5 793	578
1957 - Janvier	5 560	545
Février	5 557	549
Mars	5 542	659
Avril	5 703	760
Mai	5 880	734
Juin	5 960	798
Juillet	6 536	920
Août	6 750	1 051
Septembre	6 666	1 131
Octobre	7 149	1 117
Novembre	7 582	1 274
Décembre	7 273	1 653
1958 Janvier p	8 157	1 910
Février p	10 183	2 411

(a) Non compris les stocks de houille des cokeries minières et fabriqués d'agglomérés minières;

(p) Chiffres provisoires.

ECHANGES DE HOUILLE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE

(Livraisons des pays de la Communauté aux autres pays de la Communauté)

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) sans la Sarre	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1951	9 531	1 362	1 156	7 811	-	19 860
1952	9 059	2 305	1 039	7 364	4	19 771
1953	10 290	3 583	1 507	7 779	249	23 408
1954	12 383	4 284	1 559	7 715	924	26 865
1955	9 727	4 995	2 515	7 999	761	25 997
1956	9 648	3 298	1 076	7 566	658	22 246
1957 <sup>p</sup>	9 988	3 107	1 147	7 068	726	22 036
1956 - I	813	301	116	739	70	2 039
II	627	166	66	655	27	1 541
III	784	311	99	707	70	1 972
IV	770	338	82	622	57	1 869
V	731	348	92	592	53	1 816
VI	922	353	100	664	68	2 108
VII	859	247	88	620	60	1 873
VIII	920	238	95	610	52	1 914
IX	827	212	80	590	46	1 755
X	790	262	90	647	59	1 848
XI	856	286	81	590	56	1 869
XII	749	236	86	529	41	1 641
1957 - I	930	226	98	667	67	1 988
II	792	245	89	626	65	1 818
III	1 047	281	101	636	52	2 117
IV	876	291	101	605	47	1 920
V	964	304	93	632	70	2 064
VI	700	276	79	525	57	1 637
VII	857	257	98	644	57	1 913
VIII	778	291	105	585	62	1 820
IX	644	249	101	496	52	1 542
X	813	235	109	533	66	1 755
XI <sup>p</sup>	824	212	101	586	80	1 803
XII <sup>p</sup>	763	239	73	533	51	1 659
1958 I <sup>p</sup>	890	224	102	678	56	1 950

*p) Chiffres provisoires*

IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE  
EN PROVENANCE DE PAYS TIERS

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1951	6 000	1 832	6 340	-	6 533	8	2 521	23 234
1952	7 879	1 173	5 361	-	5 077	67	2 707	22 264
1953	5 045	1 133	1 615	-	4 222	6	1 802	13 823
1954	3 881	852	2 215	-	4 842	5	2 129	13 924
1955	9 271	1 453	2 901	-	6 820	-	2 603	23 048
1956	13 682	2 822	8 804	-	7 581	37	5 120	38 046
1957 <sub>p</sub>	17 210	2 820	9 708	87	8 805	15	5 381	44 027
1956 - I	1 107	165	510	-	516	-	252	2 551
II	662	132	493	-	573	-	365	2 227
III	1 130	196	624	-	610	-	375	2 935
IV	900	180	641	-	482	-	392	2 595
V	1 098	112	594	-	645	-	503	2 952
VI	1 153	218	658	-	588	-	332	2 949
VII	1 303	202	858	-	630	-	405	3 397
VIII	1 432	216	971	-	696	6	409	3 729
IX	1 468	213	872	-	746	8	420	3 726
X	1 406	351	942	-	686	4	504	3 894
XI	1 212	491	906	-	674	8	582	3 874
XII	810	346	737	-	706	11	580	3 189
1957 - I	914	332	823	-	846	9	403	3 327
II	1 015	300	989	-	685	1	399	3 389
III	1 199	295	1 113	-	761	-	419	3 787
IV	1 243	228	929	-	628	5	483	3 517
V	1 839	217	895	0	696	-	587	4 233
VI	1 631	178	853	-	836	-	577	4 075
VII	1 779	224	842	-	676	-	483	4 004
VIII	1 648	181	857	-	834	-	439	3 960
IX	1 481	209	688	16	733	-	399	3 526
X	1 677	281	633	9	751	-	467	3 814
XI <sub>p</sub>	1 383	217	528	31	664	-	399	3 222
XII <sub>p</sub>	1 402	158	561	31	694	-	324	3 170
1958 I <sub>p</sub>	1 336	197	688	4	605	-	451	3 281

p) Chiffres provisoires

IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE  
EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) sans la Sarre	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1951	5 767	1 454	4 490	-	4 419	8	2 236	18 374
1952	7 377	794	3 138	-	2 885	-	2 108	16 302
1953	3 421	664	289	-	1 609	-	701	6 684
1954	1 823	253	55	-	2 852	-	1 181	6 164
1955	6 998	784	802	-	5 632	-	1 719	15 935
1956	11 486	1 980	6 053	-	6 665	37	4 169	30 389
1957 p	15 965	2 138	6 904	87	8 201	13	4 587	37 895
1956 - I	882	107	307	-	398	-	186	1 881
II	519	100	355	-	455	-	289	1 718
III	912	150	420	-	543	-	269	2 295
IV	750	131	402	-	442	-	304	2 030
V	934	59	381	-	592	-	411	2 376
VI	956	156	445	-	527	-	274	2 359
VII	1 087	123	571	-	549	-	299	2 628
VIII	1 185	124	702	-	645	6	345	3 006
IX	1 285	145	628	-	641	8	362	3 069
X	1 223	269	701	-	603	4	422	3 222
XI	1 056	401	661	-	602	8	507	3 235
XII	697	216	480	-	636	11	500	2 540
1957 - I	797	245	592	-	777	9	352	2 772
II	898	192	756	-	620	1	357	2 825
III	1 030	226	814	-	732	-	359	3 162
IV	1 142	184	658	-	608	3	410	3 006
V	1 750	170	657	0	654	-	490	3 721
VI	1 550	116	648	-	801	-	508	3 621
VII	1 679	176	565	-	619	-	424	3 463
VIII	1 542	133	664	-	782	-	369	3 491
IX	1 385	165	470	16	675	-	334	3 045
X	1 580	236	456	9	674	-	388	3 342
XI p	1 286	174	289	31	616	-	325	2 721
XII p	1 326	121	334	31	644	-	270	2 726
1958 I p	1 250	181	416	4	566	-	282	2 799

p) Chiffres provisoires

EXPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE VERS DES PAYS TIERS

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1951	3 880	366	688	582	11	5 527
1952	3 104	232	539	552	15	4 442
1953	3 264	582	881	1 094	51	5 872
1954	3 729	1 397	1 288	1 337	112	7 863
1955	2 825	2 056	3 330	1 776	110	10 097
1956	2 489	1 165	1 119	797	152	5 722
1957 p	2 642	855	859	557	149	5 062
1956 - I	167	138	81	77	15	478
II	151	39	54	53	4	300
III	246	146	72	85	14	563
IV	196	124	102	89	14	525
V	180	124	105	76	13	498
VI	252	103	120	78	16	568
VII	238	113	120	70	14	554
VIII	231	91	110	66	13	510
IX	237	80	87	53	14	471
X	219	82	88	56	14	458
XI	190	78	105	51	14	438
XII	184	48	76	43	8	359
1957 - I	214	50	68	57	16	405
II	217	67	70	55	15	424
III	277	82	78	52	11	500
IV	214	82	82	46	6	430
V	215	56	70	49	27	417
VI	177	63	75	45	12	373
VII	257	99	82	57	11	506
VIII	207	82	83	44	14	430
IX	193	41	68	39	14	355
X	206	54	64	42	11	377
XI p	249	73	68	42	8	439
XII p	216	106	52	27	6	407
1958 I p	151	114	80	40	6	391

p) Chiffres provisoires

LIVRAISONS DE HOUILLE, COKE DE FOUR, AGGLOMERES, BRIQUETTES  
ET SEMI-COKE DE LIGNITE  
AUX CONSOMMATEURS DE LA COMMUNAUTE

1 000 t

Période	chemins de fer	navigation of soutes	centrales élec- triques	usines à gaz	industrie sidérur- gique	autres industries	foyers domestiques et artisanat	divers	Berlin ouest	Total
MD 1952	1 752	255	1 782	1 023	3 630	4 142	4 466	245	324	17 617
MD 1953	1 609	188	1 710	992	3 179	4 047	4 376	257	339	16 697
MD 1954	1 560	172	1 783	968	3 230	4 264	4 831	238	271	17 318
MD 1955	1 549	171	1 840	998	3 932	4 567	5 147	222	322	18 746
MD 1956	1 605	166	2 081	1 040	4 182	4 635	5 712	192	324	19 936
1956 - I	1 619	164	2 065	1 054	4 137	4 628	5 888	239	403	20 198
II	1 576	140	1 589	887	3 911	4 006	5 555	153	170	17 987
III	1 680	187	2 163	1 143	4 260	4 738	5 940	219	314	20 645
IV	1 603	164	2 141	1 010	4 197	4 418	5 092	157	340	19 123
V	1 563	161	1 915	1 014	4 172	4 499	5 147	239	336	19 047
VI	1 592	176	2 249	1 036	4 159	5 000	5 642	209	368	20 431
VII	1 592	173	2 106	1 082	4 229	4 775	5 403	148	357	19 864
VIII	1 706	181	2 195	1 143	4 178	4 810	5 767	219	349	20 549
IX	1 614	155	2 105	952	4 212	4 649	5 599	101	299	19 686
X	1 686	176	2 274	1 076	4 374	5 002	6 352	189	354	21 482
XI	1 532	178	2 143	1 031	4 257	4 747	6 254	235	320	20 697
XII	1 470	136	2 031	1 048	4 184	4 393	5 892	191	277	19 622
1957 - I	1 559	160	2 205	994	4 355	4 548	6 513	330	377	21 042
II	1 538	137	2 186	1 065	4 108	4 306	5 817	247	350	19 753
III	1 528	130	2 319	1 333	4 394	4 478	6 135	274	374	20 963
IV	1 530	145	2 324	1 068	4 306	4 549	5 307	278	336	19 843
V <sub>p</sub>	1 754	152	2 652	1 251	4 414	4 754	5 928	201	346	21 449
VI	1 526	123	2 378	1 131	4 145	4 425	5 474	149	319	19 670
VII	1 639	151	2 583	1 211	4 115	4 613	5 757	193	337	20 600
VIII	1 453	139	2 403	1 083	4 278	4 443	5 823	190	344	20 157
IX	1 278	124	2 213	907	4 230	4 165	5 239	166	274	18 597
X	1 455	148	2 585	1 040	4 502	4 414	5 805	3 <sup>r</sup>	387	20 640
XI	1 483	125	2 159	924	4 373	4 279	5 581	3 <sup>r</sup>	331	19 604

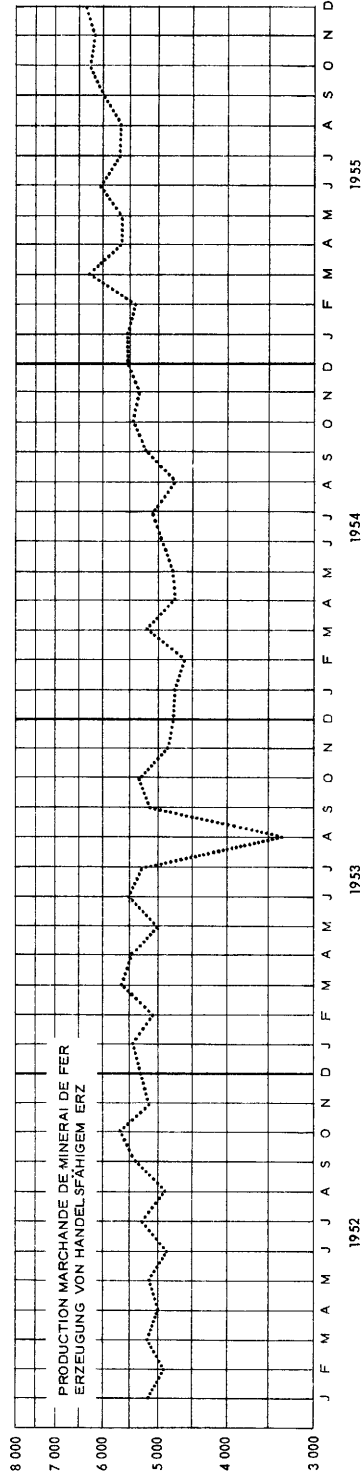
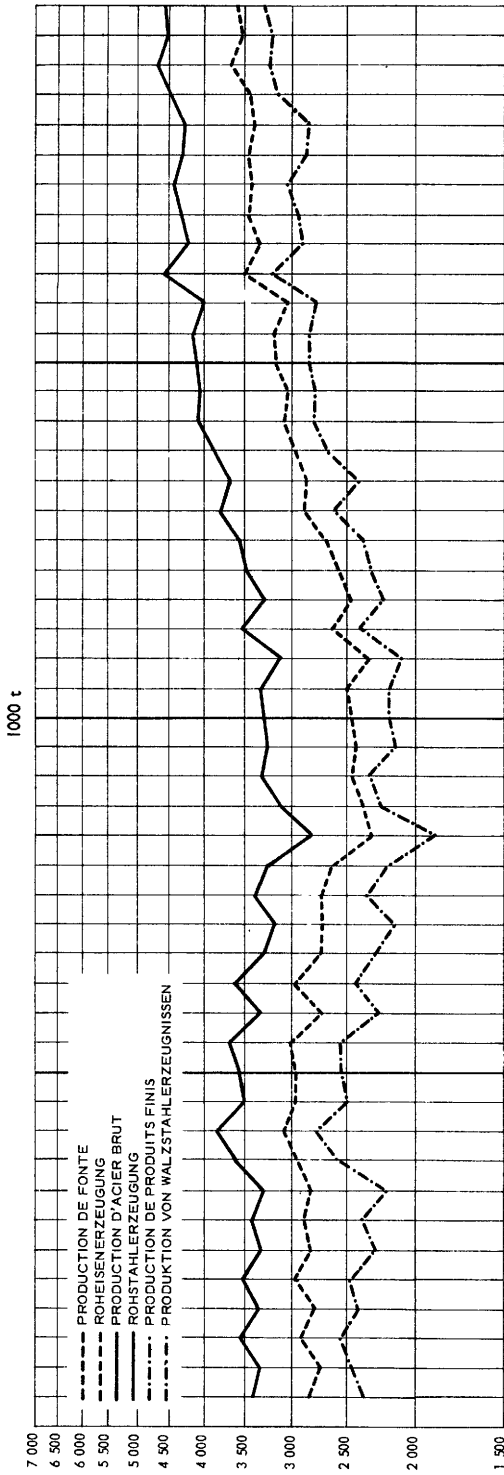


## II. SIDÉRURGIE





# SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE SIDERURGIQUE DE LA COMMUNAUTE ALLGEMEINE LAGE DER STAHLWIRTSCHAFT DER GEMEINSCHAFT





PRODUCTION MARCHANDE DE MINERAI DE FER DE LA COMMUNAUTE

1 000 t (réelles)

PERIODE	ALLEMAGNE (R. F.)	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	COMMUNAUTE
1951	11 160	84	35 136	576	5 664	52 680
1952	12 924	132	40 716	828	7 248	61 848
1953	10 385	100	42 444	978	7 169	61 076
1954	9 705	81	43 824	1 092	5 892	60 594
1955	11 381	106	50 265	1 375	7 182	70 309
1956	12 218	144	52 690	1 624	7 594	74 270
1957 p	13 145	137	57 765	1 576	7 836	80 459
1956 - I	1 008	11	4 524	102	595	6 240
II	922	8	4 174	93	487	5 684
III	1 055	13	4 780	134	676	6 658
IV	978	12	4 316	138	677	6 121
V	975	13	4 138	156	719	6 001
VI	1 036	15	4 777	155	668	6 651
VII	1 020	11	4 185	170	615	6 001
VIII	1 059	13	4 017	170	580	5 839
IX	1 001	12	4 428	152	624	6 217
X	1 107	13	4 769	162	633	6 684
XI	1 042	13	4 226	127	649	6 057
XII	1 017	12	4 393	97	672	6 191
1957 - I	1 105	14	5 085	131	695	7 030
II	1 013	11	4 762	127	627	6 540
III	1 102	11	5 060	127	685	6 985
IV	1 029	12	4 476	111	715	6 343
V	1 127	10	4 765	123	725	6 750
VI	1 012	10	4 712	129	668	6 531
VII	1 143	13	4 940	158	650	6 904
VIII	1 162	12	4 215	144	628	6 161
IX	1 105	11	4 874	142	606	6 738
X	1 155	11	5 230	140	666	7 202
XI	1 140	11	4 905	105	586	6 747
XII	1 052	11	4 741	139	585	6 528

PRODUCTION DE FONTE ET DE FERRO-ALLIAGES  
DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE (a)

1000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) sans la Sarre	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	12 877	2 550	4 775	9 772	1 143	3 076	539	34 732
1953	11 654	2 382	4 218	8 664	1 254	2 719	591	31 482
1954	12 512	2 499	4 563	8 838	1 298	2 800	610	33 120
1955	16 482	2 879	5 326	10 941	1 677	3 048	668	41 021
1956	17 577	3 017	5 658	11 419	1 935	3 272	664	43 542
1957 p	18 358	3 126	5 547	11 907	2 138	3 329	702	45 109
1956 - I	1 470	251	480	977	130	254	54	3 616
II	1 339	224	431	844	118	250	48	3 254
III	1 473	258	486	971	144	286	55	3 673
IV	1 408	245	466	942	150	272	52	3 535
V	1 431	239	469	974	185	275	55	3 628
VI	1 464	253	482	989	186	283	57	3 714
VII	1 505	252	441	922	199	278	57	3 654
VIII	1 506	256	475	882	182	265	62	3 628
IX	1 467	251	470	939	172	274	56	3 629
X	1 550	280	505	1 011	160	285	60	3 851
XI	1 501	257	474	974	150	276	52	3 684
XII	1 463	252	478	998	157	274	56	3 678
1957 - I	1 525	253	498	1 007	155	286	64	3 788
II	1 398	240	458	916	148	268	49	3 477
III	1 543	269	503	1 013	165	283	44	3 820
IV	1 464	246	492	919	179	275	43	3 618
V	1 546	265	505	1 019	205	284	60	3 884
VI	1 410	248	412	979	204	272	64	3 589
VII	1 530	265	242	1 016	209	288	64	3 614
VIII	1 565	266	483	908	200	271	67	3 760
IX	1 561	260	489	989	171	269	65	3 804
X	1 663	278	508	1 051	170	285	62	4 017
XI	1 605	276	474	1 022	165	277	57	3 876
XII p	1 547	259	482	1 049	167	272	63	3 833
1958 I p	1 601	272	482	1 072	159	281	57	3 924
II p	1 449	241	437	947	149	256	72	3 551

p) Chiffres provisoires

a) Seulement ferro-alliages aux hauts-fourneaux

PRODUCTION D'ACIER BRUT <sup>(a)</sup>  
DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R. F.) sans la Sarre	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	15 806	2 923	5 170	10 867	3 535	3 002	693	41 896
1953	15 420	2 682	4 527	9 997	3 500	2 658	874	39 658
1954	17 435	2 805	5 003	10 627	4 207	2 828	937	43 842
1955	21 336	3 166	5 894	12 631	5 395	3 226	979	52 627
1956	23 189	3 375	6 376	13 441	5 911	3 456	1 051	56 799
1957 p	24 507	3 463	6 267	14 100	6 766	3 493	1 183	59 779
1956-I	1 945	283	537	1 116	465	269	89	4 704
II	1 799	256	493	1 016	427	269	83	4343
III	1 978	285	560	1 158	470	300	86	4 837
IV	1 835	267	523	1 116	479	283	86	4 589
V	1 801	257	518	1 140	517	286	85	4 604
VI	1 938	288	561	1 180	493	304	85	4 849
VII	1 956	296	462	1 041	520	290	95	4 660
VIII	2 052	290	543	971	446	280	84	4 666
IX	1 925	281	525	1 137	517	284	83	4 752
X	2 101	310	581	1 228	551	305	99	5 175
XI	2 004	285	536	1 169	504	294	86	4 878
XII	1 854	277	539	1 170	513	291	90	4 734
1957 - I	2 055	296	575	1 207	558	301	107	5 099
II	1 919	279	519	1 102	508	279	86	4 692
III	2 054	300	578	1 216	570	296	103	5 117
IV	1 929	272	556	1 091	548	296	89	4 781
V	2 067	294	564	1 181	563	298	95	5 062
VI	1 845	265	459	1 144	561	288	99	4 661
VII p	2 066	298	242	1 171	588	297	105	4 767
VIII p	2 121	299	547	1 004	523	286	96	4 876
IX p	2 064	285	556	1 202	586	282	101	5 076
X p	2 225	308	597	1 268	625	308	113	5 444
XI p	2 176	286	532	1 245	585	289	94	5 207
XII p	1 987	281	542	1 269	551	273	95	4 998
1958 I p	2 220	308	560	1 325	575	295	104	5 387
II p	1 979	270	490	1 183	510	268	97	4 797

a) A partir de janvier 1955, y compris la production d'acier des fonderies d'acier indépendantes.  
Pour l'Allemagne, France/Sarre et l'Italie celle-ci est déjà comprise dans les données des années précédentes.

p) Chiffres provisoires.

PRODUCTION DE PRODUITS FINIS DE LA COMMUNAUTE (a)

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	10 932	1 943	3 732	7 765	2 724	2 160	444	29 700 <i>b)</i>
1953	9 962	1 806	3 396	6 862	2 460	1 904	575	26 965 <i>b)</i>
1954	11 280	1 884	3 592	7 271	2 805	2 132	707	29 671
1955	13 976	2 198	4 349	8 875	3 548	2 397	867	36 210
1956	15 370	2 352	4 710	9 308	3 972	2 602	862	39 176
1957	16 154		4 386		4 499	2 589	911	
1956 - I	1 302	208	413	788	312	210	73	3 306
II	1 205	179	374	719	296	203	66	3 042
III	1 302	202	422	824	340	234	75	3 399
IV	1 226	185	384	756	310	208	66	3 135
V	1 192	177	378	761	339	213	83	3 143
VI	1 306	197	419	833	341	231	72	3 399
VII	1 299	202	316	711	349	217	52	3 146
VIII	1 352	202	391	612	264	209	72	3 102
IX	1 272	196	401	785	336	213	71	3 274
X	1 396	213	434	886	386	232	90	3 637
XI	1 302	199	399	820	357	216	75	3 368
XII	1 219	192	384	813	337	218	67	3 230
1957 - I	1 397	207	424	878	376	225	78	3 585
II	1 290	202	396	797	349	211	73	3 318
III	1 378	214	419	865	384	218	72	3 550
IV	1 241	185	399	786	382	222	72	3 287
V	1 345	207	401	818	406	222	75	3 474
VI	1 174	180	326	785	348	215	73	3 101
VII	1 360	214	151	775	406	215	66	3 187
VIII	1 384	218	371		314	212	69	
IX	1 360		388		388	209	82	
X	1 513		401		409	223	83	
XI	1 411		362		368	209	88	
XII	1 301		352		369	204		

a) Y compris Coils (produits finis) non relamines dans la Communauté  
 b) Non compris Coils (produits finis)

PRODUCTION DE PRODUITS FINIS DE LA COMMUNAUTE PAR CATEGORIE DE PRODUITS (a)

1 000 t

Période	Matériel de voie	Profilés lourds	Profilés légers	Fil machine	Produits pour tubes	Feuillards	Tôles de 3 mm. et plus	Tôles de moins de 3mm	Coils (produits finis)	Total (b)
1952	1 440	2 712	10 176	2 844	2 136	2 328	4 284	3 780	.	29 700 c)
1953	1 497	2 603	8 691	2 478	1 512	2 039	4 523	3 615	.	26 958 c)
1954	1 108	2 739	9 381	3 156	1 254	2 571	4 424	4 966	70	29 669
1955	1 413	3 297	11 455	3 628	1 465	2 997	5 615	6 215	124	36 209
1956	1 484	3 631	12 578	3 750	1 601	3 044	6 718	6 232	144	39 182
1956 - I	129	290	1 059	335	131	281	540	530	11	3 306
II	111	267	988	311	123	253	498	480	10	3 041
III	130	303	1 099	336	134	281	557	545	13	3 398
IV	117	279	1 021	311	122	257	515	503	13	3 138
V	124	281	996	302	126	253	543	508	11	3 144
VI	135	320	1 074	321	141	255	594	546	11	3 397
VII	121	310	1 004	300	130	240	535	499	10	3 149
VIII	122	305	986	276	127	235	567	475	10	3 103
IX	116	312	1 059	303	133	247	568	526	12	3 276
X	131	337	1 181	337	153	268	632	580	16	3 635
XI	120	321	1 089	310	140	250	593	534	11	3 368
XII	128	306	1 022	308	141	224	576	506	16	3 227
1957 - I	140	335	1 131	343	148	265	631	579	14	3 586
II	130	306	1 040	329	136	246	589	523	17	3 316
III	136	344	1 114	337	144	268	634	557	17	3 551
IV	133	313	1 014	303	131	251	583	543	18	3 289
V	138	321	1 060	326	134	250	642	578	25	3 474
VI	125	292	965	282	131	222	554	511	18	3 100
VII	125	310	928	304	138	240	603	520	19	3 187
VIII										
IX										
X										
XI										
XII										

a) Y compris Coils (produits finis) non relaminés dans la Communauté.

b) Les écarts dans les chiffres globaux, relatifs à la Communauté, tableaux XIII et XIV, proviennent des différences de groupement par pays au par qualité de produits.

c) Non compris coils (produits finis).



FORTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES  
ECHANGES A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE

(Réceptions des pays de la Communauté en provenance d'autres pays de la Communauté)

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R. F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYSIBAS	COMMUNAUTE
1952	799,2	832,8	22,8	313,2	33,6	756,0	2 757,6
1953	1 047,4	680,3	108,5	385,3	31,0	901,0	3 153,5
1954	1 676,2	756,2	474,3	465,6	32,0	1 051,1	4 455,4
1955	2 548,4	840,8	794,0	356,0	213,5	1 289,7	6 042,4
1956	1 990,8	838,0	895,5	371,6	217,6	1 274,4	5 587,9
1957	1 841,5		1237,8	497,2	209,6	1 562,6	
1956 - I	215,8	69,7	64,7	38,1	20,9	124,3	533,5
II	151,5	59,6	59,0	29,3	16,5	83,6	399,5
III	189,3	82,3	83,7	38,1	15,8	102,5	511,7
IV	189,7	71,0	78,3	24,6	13,4	133,0	510,0
V	155,0	72,4	80,6	26,5	16,6	115,6	466,7
VI	174,1	70,9	80,3	29,0	19,3	99,4	473,0
VII	169,8	59,2	72,3	29,2	19,3	114,3	464,1
VIII	158,1	65,3	68,8	26,1	20,0	94,1	432,4
IX	147,1	64,8	77,0	27,7	17,3	84,2	418,1
X	158,2	77,1	81,1	31,0	17,9	112,3	477,6
XI	138,7	65,8	76,7	37,7	20,9	105,2	445,0
XII	143,5	79,9	73,0	34,3	19,7	105,9	456,3
1957 - I	140,9	68,7	93,6	35,5	20,0	128,5	487,2
II	138,9	77,6	81,6	33,7	15,7	132,6	480,1
III	149,7	77,0	87,2	45,2	21,0	133,4	513,5
IV	127,8	79,1	78,8	30,6	17,4	124,5	458,2
V	156,0	77,3	93,0	47,1	17,3	126,3	517,0
VI	132,5	64,4	90,0	32,7	20,4	128,5	468,5
VII	160,3	58,7	92,5	41,3	17,9	108,3	479,0
VIII	161,5	79,4	90,0	37,9	18,5	124,5	511,8
IX	155,1	77,8	108,3	43,4	19,6	138,2	542,4
X	172,7	80,4	144,8	41,6	20,3	149,0	608,8
XI	171,3		130,0	59,5	11,7	160,3	
XII	174,8		148,0	48,7	9,8	108,5	
1958 I					10,3		

FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES  
 IMPORTATIONS DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN PROVENANCE DE PAYS TIERS

							1 000 t
PERIODE	ALLEMAGNE (R. F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	184,8	88,8	75,6	237,6	30,0	165,6	782,4
1953	202,9	106,5	98,5	331,9	6,2	174,6	920,6
1954	213,3	148,8	39,7	414,6	7,4	140,5	964,3
1955	390,4	217,7	42,4	547,0	6,6	290,7	1 494,8
1956	527,3	263,3	68,5	531,0	15,4	190,9	1 596,4
1957	522,3		114,4	608,7	8,9	157,2	
1956 - I	51,6	30,7	2,0	34,8	0,2	20,5	139,8
II	38,3	13,8	2,7	27,9	1,4	15,3	99,4
III	32,4	26,8	3,4	43,4	2,5	26,4	134,9
IV	35,4	21,2	2,5	41,0	0,4	19,7	120,2
V	27,0	18,2	4,4	42,3	1,3	24,0	117,2
VI	79,6	24,4	8,2	51,9	2,6	18,8	185,5
VII	44,8	15,9	3,4	39,8	3,2	15,3	122,4
VIII	57,1	19,4	4,4	37,8	0,8	9,3	128,8
IX	35,1	17,0	8,9	52,1	0,2	12,1	125,4
X	39,2	26,1	9,9	30,0	2,4	9,2	116,8
XI	44,0	23,7	12,4	61,9	0,1	11,7	153,8
XII	42,8	26,1	6,3	68,1	0,3	8,6	152,2
1957 - I	32,0	18,7	12,2	41,0	0,2	16,5	120,6
II	41,3	17,3	12,5	37,8	0,4	16,1	125,4
III	33,2	19,2	8,1	42,7	2,1	11,7	117,0
IV	32,2	17,9	13,6	35,7	0,5	15,7	115,6
V	40,8	21,4	9,7	64,0	1,2	15,4	152,5
VI	29,1	17,6	11,6	72,2	1,4	14,5	146,4
VII	51,5	16,1	7,9	47,2	0,5	14,0	137,2
VIII	46,2	13,1	9,5	48,5	0,6	13,7	131,6
IX	49,1	16,5	9,5	40,8	0,2	9,5	125,6
X	56,4	19,8	7,3	44,0	0,5	13,8	141,8
XI	58,0		3,9	69,9	0,7	10,5	
XII	52,5		8,6	64,9	0,6	5,8	
1958 - I					1,5		

FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES  
EXPORTATIONS DES PAYS DE LA COMMUNAUTE VERS DES PAYS TIERS

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	1 222,8	1 908,0	2 019,6	21,6	1 233,6	237,6	6 643,2
1953	1 053,6	1 688,3	2 361,5	68,7	1 103,8	310,3	6 586,2
1954	1 439,3	1 706,8	2 129,5	84,4	898,0	311,0	6 569,0
1955	1 449,6	1 885,3	2 984,0	141,7	952,6	381,5	7 794,7
1956	2 258,0	2 322,6	2 699,4	383,1	1 175,4	305,1	9 143,6
1957	2 773,2	2 250,7	2 494,1	485,4	1 106,8	287,5	9 397,7
1956 - I	128,4	177,0	228,7	13,7	77,9	31,8	657,5
II	127,6	167,7	212,1	24,1	82,0	19,0	632,5
III	109,4	204,9	247,2	30,5	103,6	20,1	715,7
IV	213,2	188,1	230,0	22,9	84,8	26,1	765,1
V	164,8	191,3	243,7	33,2	92,5	30,8	756,3
VI	187,6	225,9	241,1	28,6	107,1	23,4	813,7
VII	168,6	167,7	237,3	29,9	97,0	22,7	723,2
VIII	178,3	194,3	205,6	37,4	99,6	26,0	741,2
IX	259,5	199,0	189,1	32,2	103,1	25,6	808,5
X	181,1	220,1	237,2	41,4	114,2	29,4	823,4
XI	295,7	192,9	211,2	36,6	104,7	23,5	864,6
XII	243,8	193,7	216,2	52,6	108,9	26,7	841,9
1957 - I	222,2	213,8	252,6	34,5	101,2	27,8	852,1
II	210,9	192,5	213,9	32,1	102,4	22,6	774,4
III	258,7	206,6	249,9	36,2	109,0	21,7	882,1
IV	241,8	216,9	255,8	43,2	109,5	21,5	888,7
V	247,7	206,0	208,5	57,5	99,0	19,5	838,2
VI	222,4	188,6	218,9	40,8	99,9	25,1	795,7
VII	267,1	66,1 a)	210,9	48,9	95,3	24,0	712,3
VIII	269,7	175,9	183,9	46,3	82,3	22,0	780,1
IX	241,2	178,0	161,7	27,2	79,1	20,9	708,1
X	215,7	212,4	180,2	42,9	70,3	29,1	750,6
XI	199,6	191,4	170,9	35,0	72,6	27,4	696,9
XII	176,2	202,5	186,9	40,8	86,2	25,9	718,5
1958		181,0			64,6		

a) Forte régression due à une grève prolongée

MINERAI DE FER  
RECEPTIONS EN PROVENANCE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE

1 000 t (réelles)

PERIODE	PAYS DE RECEPTION						
	ALLEMAGNE (R.F.) a)	BELGIQUE	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	769,2	7 050,0	54,0	1,2	3 805,2	129,6	11 809,2
1953	654,6	6 793,4	676,2	0,9	4 022,8	182,3	12 330,2
1954	346,4	7 003,1	80,7	1,2	4 686,5	165,5	12 283,4
1955	789,6	8 477,1	61,1	2,8	5 085,0	129,8	14 545,4
1956	1 206,5	8 554,4	98,0	3,8	5 273,0	102,0	15 237,7
1957	1 511,4		139,3	2,1	5 412,4	67,5	
1956 - I	90,8	715,1	8,8	0,8	416,1	14,5	1 246,1
II	57,3	675,5	7,1	1,2	402,7	6,3	1 150,1
III	100,9	732,4	7,3	0,1	467,6	25,8	1 334,1
IV	101,8	698,2	8,5	0,2	439,3	6,1	1 254,1
V	103,1	746,1	9,9	0,2	413,8	3,1	1 276,2
VI	118,8	699,3	8,7	0,3	496,0	4,6	1 327,7
VII	97,7	685,3	8,9	0,2	453,4	6,3	1 251,8
VIII	101,6	730,9	4,0	0,3	446,1	14,0	1 296,9
IX	100,7	731,5	8,0	0,1	441,0	6,3	1 287,6
X	123,3	641,4	6,6	0,1	491,4	4,7	1 267,5
XI	112,8	713,0	11,7	0,1	422,8	10,2	1 270,6
XII	97,7	785,7	8,5	0,2	382,8	0,1	1 275,0
1957 - I	144,8	624,4	10,8	0,1	482,8	3,3	1 266,2
II	129,1	802,6	9,2	0,4	450,6	12,3	1 404,2
III	158,5	724,7	10,3	0,1	472,9	12,1	1 378,6
IV	133,7	758,1	9,5	0,1	347,4	9,3	1 258,1
V	130,4	665,8	13,6	0,2	410,8	4,6	1 225,4
VI	133,7	665,9	12,1	0,1	447,4	5,4	1 264,6
VII	148,0	489,9	16,8	0,1	489,4	0,1	1 144,3
VIII	118,6	715,4	6,0	0,1	460,5	2,5	1 303,1
IX	112,3	757,3	12,1	0,3	452,9	17,5	1 352,4
X	108,1	723,5	6,7	0,1	468,8	0,2	1 307,4
XI	112,4	716,4	13,7	0,3	483,7	0,1	1 326,6
XII	81,8		18,5	0,2	445,2	0,1	
1958					510,8	15,0	

a) Sans la Sarre

MINÉRAI DE FER  
IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE PAYS TIERS

1 000 t (réelles)

PERIODE	PAYS DE RECEPTION						
	ALLEMAGNE (R.F.) a)	BELGIQUE	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTÉ
1952	8 871,6	1 969,2	382,8	694,8	526,8	1 051,2	13 496,4
1953	9 382,7	2 215,7	291,0	732,7	527,6	1 085,0	14 234,7
1954	8 398,0	2 279,8	228,6	669,2	52,9	954,1	12 582,6
1955	13 524,5	2 621,7	492,4	884,0	57,2	929,5	18 509,3
1956	16 588,6	2 925,9	548,5	1 363,2	65,6	1 272,5	22 764,3
1957	17 611,1		912,6	1 782,2	67,1	1 177,9	
1956 - I	1 374,6	175,8	35,1	80,1	5,9	126,5	1 798,0
II	614,6	222,6	39,7	98,4	5,0	65,9	1 046,2
III	1 235,9	218,5	54,7	84,1	6,7	111,3	1 711,2
IV	1 313,1	191,2	26,7	98,1	4,2	45,6	1 678,9
V	1 348,5	196,9	40,8	108,8	3,4	67,0	1 765,4
VI	1 414,0	257,8	44,7	53,7	5,9	59,5	1 835,6
VII	1 650,5	294,3	57,6	104,4	5,0	139,0	2 250,8
VIII	1 598,1	312,7	29,0	89,1	5,9	64,9	2 099,7
IX	1 696,5	294,9	69,1	104,3	6,7	129,1	2 300,6
X	1 632,3	287,5	45,5	131,1	5,0	189,3	2 290,7
XI	1 604,5	231,9	55,6	182,4	6,0	184,9	2 265,3
XII	1 106,0	241,8	50,0	228,7	5,9	89,5	1 721,9
1957 - I	1 377,1	249,5	51,6	109,7	5,9	103,6	1 897,4
II	1 101,5	189,4	57,1	80,2	4,2	106,3	1 538,7
III	1 428,8	200,4	37,3	107,3	4,4	145,8	1 924,0
IV	1 283,5	208,9	54,0	143,4	4,2	113,3	1 807,3
V	1 524,9	324,6	91,5	79,5	7,7	82,3	2 110,5
VI	1 483,6	323,7	107,5	236,7	6,9	109,3	2 267,7
VII	1 816,5	295,0	82,2	167,3	5,1	66,4	2 432,5
VIII	1 462,3	285,0	119,1	327,6	5,1	83,0	2 282,1
IX	1 773,8	312,3	95,5	243,7	4,2	125,8	2 555,3
X	1 631,1	273,4	94,2	50,3	7,6	87,1	2 143,7
XI	1 478,3	318,7	58,7	119,7	5,9	102,1	2 083,4
XII	1 249,7		63,9	116,8	5,9	52,9	
1958 - I					5,9	180,8	